

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1982

23 octobre 2006

### SOMMAIRE

|   |              |  |              |
|---|--------------|--|--------------|
| <b>ABX Luxembourg Holdings 1 S.A., Luxembourg..</b>                                 | <b>95096</b> | <b>xembourg .....</b>  | <b>95109</b> |
| <b>ABX Luxembourg Holdings 2, S.à r.l., Luxembourg.</b>                             | <b>95101</b> | <b>IBFIN Participations S.A., Luxembourg.....</b>                            | <b>95135</b> |
| <b>Abena Holding S.A., Luxembourg .....</b>   | <b>95099</b> | <b>Initiatives Céramiques, S.à r.l., Luxembourg....</b>                      | <b>95101</b> |
| <b>Amsterdam Water Holdings, S.à r.l., Luxembourg.</b>                              | <b>95111</b> | <b>Invest-Terrain S.A., Luxembourg.....</b>                                  | <b>95127</b> |
| <b>ATS Consulting, S.à r.l., Steinfort .....</b>                                    | <b>95123</b> | <b>Investmarket Holding S.A., Luxembourg .....</b>                           | <b>95096</b> |
| <b>Atradius Luxembourg S.A., Luxembourg .....</b>                                   | <b>95124</b> | <b>Kauri Capital Britannia Centre, S.à r.l., Luxembourg.</b>                 | <b>95128</b> |
| <b>Beltxnea S.A., Luxembourg .....</b>  | <b>95097</b> | <b>Kauri Capital Stapel Centre, S.à r.l., Luxembourg</b>                     | <b>95117</b> |
| <b>Beltxnea S.A., Luxembourg .....</b>  | <b>95097</b> | <b>Koma Services Corporation S.A., Luxembourg ..</b>                         | <b>95090</b> |
| <b>Café Restaurant Pizzeria de la Gare S.A., Luxembourg.</b>                        | <b>95102</b> | <b>Lux Aquatec S.A., Eischen.....</b>  | <b>95102</b> |
| <b>Captiva Capital Management, S.à r.l., Luxembourg.</b>                            | <b>95127</b> | <b>Manupartners S.A., Rombach .....</b>                                      | <b>95099</b> |
| <b>Chavannes S.A., Luxembourg.....</b>  | <b>95134</b> | <b>McArthurGlen Roermond Holdings (Phase 2a), S.à r.l., Luxembourg .....</b> | <b>95135</b> |
| <b>COFINIM S.A., Compagnie de Financement Immobilier, Luxembourg .....</b>          | <b>95102</b> | <b>McArthurGlen Roermond Holdings (Phase 2b), S.à r.l., Luxembourg .....</b> | <b>95135</b> |
| <b>Compagnie de l'Occident pour la Finance et l'Industrie S.A., Luxembourg.....</b> | <b>95090</b> | <b>Netto-Recycling S.A., Beidweiler .....</b>                                | <b>95097</b> |
| <b>Comptoir Luxembourgeois du Bois, S.à r.l., Haut-Martelange .....</b>             | <b>95134</b> | <b>New Seven, S.à r.l., Bettembourg.....</b>                                 | <b>95117</b> |
| <b>Curitiba Investments, S.à r.l., Luxembourg.....</b>                              | <b>95124</b> | <b>Ohshu Finance S.A., Luxembourg .....</b>                                  | <b>95123</b> |
| <b>Dewaay Global, Sicav, Luxembourg.....</b>  | <b>95127</b> | <b>Oyster International Properties GP, S.e.n.c, Luxembourg .....</b>         | <b>95090</b> |
| <b>Dewaplus, Sicav, Luxembourg .....</b>  | <b>95127</b> | <b>Parking Investments, S.à r.l., Luxembourg .....</b>                       | <b>95111</b> |
| <b>Digital Analytics Advisory Company S.A., Luxembourg.....</b>                     | <b>95134</b> | <b>Parking Investments, S.à r.l., Luxembourg .....</b>                       | <b>95111</b> |
| <b>Distribution et Consulting S.A., Mamer .....</b>                                 | <b>95102</b> | <b>Piccolina S.A., Luxembourg .....</b>                                      | <b>95096</b> |
| <b>E.T.I.F. S.A., Luxembourg.....</b>   | <b>95136</b> | <b>Picture Ventures, S.à r.l., Luxembourg .....</b>                          | <b>95109</b> |
| <b>Economic Management S.A., Luxembourg.....</b>                                    | <b>95102</b> | <b>Polytech Systems S.A., Livange .....</b>                                  | <b>95103</b> |
| <b>Evrax Group S.A., Luxembourg .....</b>   | <b>95112</b> | <b>Real Estate Investment Company S.A., Luxembourg .....</b>                 | <b>95112</b> |
| <b>Evrax Group S.A., Luxembourg .....</b>   | <b>95116</b> | <b>Rütli, S.à r.l., Luxembourg.....</b>                                      | <b>95090</b> |
| <b>Fiduciaire Billon, S.à r.l., Luxembourg.....</b>                                 | <b>95136</b> | <b>Sammy Gold S.A., Pétange.....</b>   | <b>95103</b> |
| <b>Fila Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .....</b>                                  | <b>95135</b> | <b>Serenissima Infracom Investments, S.à r.l., Luxembourg .....</b>          | <b>95103</b> |
| <b>G.M.P. Group S.A., Luxembourg .....</b>  | <b>95096</b> | <b>Silverhope Holding S.A., Luxembourg.....</b>                              | <b>95128</b> |
| <b>Garage Stamerra Frères, S.à r.l., Altwies .....</b>                              | <b>95136</b> | <b>Socalux S.A., Luxembourg .....</b>  | <b>95099</b> |
| <b>GE Fanuc Automation CNC Europe S.A., Echternach.....</b>                         | <b>95107</b> | <b>Sofralux S.A., Luxembourg .....</b>                                       | <b>95116</b> |
| <b>GoldenTree Asset Management Lux, S.à r.l., Luxembourg.....</b>                   | <b>95108</b> | <b>Sotreca, Sicav, Luxembourg .....</b>                                      | <b>95126</b> |
| <b>GoldenTree Asset Management Lux, S.à r.l., Luxembourg.....</b>                   | <b>95108</b> | <b>Stryker Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg.....</b>                         | <b>95099</b> |
|   |              | <b>Taxus S.A., Luxembourg .....</b>  | <b>95124</b> |
|   |              | <b>TNK-BP Finance S.A., Luxembourg.....</b>                                  | <b>95125</b> |
|   |              | <b>TNK-BP Finance S.A., Luxembourg.....</b>                                  | <b>95126</b> |
|   |              | <b>Ypso Holding S.A., Luxembourg.....</b>                                    | <b>95124</b> |

95090

**RÜTLI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.  
R. C. Luxembourg B 85.672.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 28 juillet 2006*

Le siège de la société est transféré avec effet immédiat au 6, rue Jean Engling à L-1466 Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Meyer  
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT05800. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093151.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2006.

**KOMA SERVICES CORPORATION, Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R. C. Luxembourg B 86.121.

Le siège social de la Société est transféré au Carre Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg avec effet immédiat.  
Luxembourg, le 3 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.  
Mandataire  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06284. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093245.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2006.

**COMPAGNIE DE L'OCCIDENT POUR LA FINANCE ET L'INDUSTRIE, Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 9.539.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2006, réf. LSO-BT08965, a été déposé  
au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2006.

Pour COMPAGNIE DE L'OCCIDENT POUR LA FINANCE ET L'INDUSTRIE, Société Anonyme  
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme  
L. Heck / S. Wallers

(094515.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

**OYSTER INTERNATIONAL PROPERTIES GP, Société en nom collectif.**

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 118.666.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the eleventh of August.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, civil law notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître André-Jean-Joseph Schwachten, civil law notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining depositary of the present deed.

There appeared:

1. OYSTER INTERNATIONAL PROPERTIES, S.à r.l., a société à responsabilité limitée organized under the law of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 115.121, incorporated pursuant to a deed of Maître Emile Schlessler, civil law notary, residing in Luxembourg, on 16 March 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 15 June 2006, number 1164,

duly represented by Benoît Duvieusart, LL.M., residing in Luxembourg,  
by virtue of a proxy given in Luxembourg on August 10, 2006.

2. FAULKNER PROPERTIES 1, S.à r.l., a société à responsabilité limitée organized under the law of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 117.862, incorporated pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen on 7 July 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,  
duly represented by Benoît Duvieusart, prenamed,

by virtue of a proxy given in Valetta (Malta) on August 11, 2006.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing parties, acting in their hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of association of a société en nom collectif which they declare organised themselves as follows:

#### **A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established between its partners (each a «Partner» and collectively the «Partners») a société en nom collectif (the «Partnership») which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended (the «Law»), articles 1832 to 1873 of the Civil Code, where applicable, as well as by these articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Partnership is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The purpose of the Partnership is also to invest in real estate property, either by means of purchase, exchange or such other manner as well as the disposal, the administration, the development and the management of real estate property throughout Europe and to carry out any operation relating directly or indirectly thereto or which it may deem useful in the accomplishment and development of this purpose.

The Partnership may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Partnership.

The Partnership may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Partnership may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

**Art. 3.** The Partnership is incorporated for an unlimited period.

The liquidation of any Partner will not cause the dissolution of the Partnership.

In such cases, the Partnership shall continue among the existing Partners.

**Art. 4.** The Partnership will assume the name of OYSTER INTERNATIONAL PROPERTIES GP.

**Art. 5.** The registered office of the Partnership is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its members. Within the same municipality, the registered office may be transferred by resolution of the Manager. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager.

#### **B. Capital - Partnership interest**

**Art. 6. Partnership Capital.** The capital of the Partnership («Partnership Capital») is set at one thousand Euro (EUR 1,000) represented by 1000 Partnership Interests with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

The Partnership Capital may be increased or reduced by a unanimous resolution of the Partnership Interests.

**Art. 7. Indivisibility of Partnership interests.** The Partnership Interests are indivisible vis-à-vis the Partnership which recognises only one holder per Partnership Interest. In case a Partnership Interest is held by more than one person, the Partnership has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Partnership Interest until one person has been appointed as sole owner in relation to the Partnership.

**Art. 8. Transfer of Partnership Interests.** The Partnership Interests are only transferable upon consent of all Partners.

#### **C. Management**

**Art. 9. Management of the Partnership.** The Partnership is managed by a Manager for an unlimited duration for the purposes of the law.

Both Partners are entitled to be appointed as Manager of the Partnership.

The Manager has the most extensive powers to perform any such act as may fall within the object of the Partnership, with the exception of those acts that are reserved for the resolutions of Partners according to the Articles.

The Manager may only be replaced by a Partnership meeting.

**Art. 10. Signatory Power.** In relation to third parties, the Manager may validly bind the Partnership.

The Manager may from time to time sub-delegate its power for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not to be Partners of the Partnership.

The Manager will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

#### **D. Partnership meetings**

**Art. 11. Partnership/Partners decisions.** The following decisions shall be taken by the Partnership meeting:

- 1) any amendments to the Partnership Agreement, by a unanimous vote of the Partnership Interests;
- 2) the approval of the annual accounts and the distribution of profits to the Partners, by a majority vote of the Partnership Interests;
- 3) the replacement of the Manager, by a unanimous vote of the Partnership Interests;

4) the dissolution before the term of the Partnership approved by the Manager, by a majority vote of the Partnership Interests.

When convened, Partnership meetings shall be held in the city of Luxembourg or at such other place as the Manager may from time to time determine according to the proceeding under Article 12, at the time specified in the notice of the meeting.

Resolutions of Partnership meetings can also be taken in writing. In such a case, each Partner shall receive from the Manager the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex or by any other suitable communication means. Each Partner shall vote in writing and send its voting form to the Partnership no later than eight (8) days following receipt of the resolutions or decisions sent by the Manager by letter delivered by hand, by registered letter with acknowledgment of receipt requested or by fax.

Finally, resolutions in writing signed by all the Partners shall have the same effect as resolutions passed at the Partnership meetings. In such case, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax.

**Art. 12. Proceeding - Vote.** Partnership meetings are convened by the Manager.

Written notices convening a Partnership meeting and setting forth the agenda shall be made and shall be sent to each Partner at least eight (8) days before the meeting. All notices must specify the time and the place of the meeting.

If all Partners are present or represented at the Partnership meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the Partnership meeting may be held prior notice.

Any Partner may act at any Partnership meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or by any other suitable telecommunication means another person who need not be Partner to act on his name and on his behalf.

Each Partner may participate in Partnership meetings.

Each Partnership Interest confers one vote at the time of decisions taking.

**Art. 13. Minutes.** The deliberations of the Partnership meetings shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the Manager and one of the Partners present at such Partnership meetings. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by one of the Partners.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 14. Financial year.** The financial year of the Partnership begins on 1st January and ends on 31 December of each year.

**Art. 15. Financial statements.** Each year within six (6) months as of the end of the financial year of the Partnership, a balance sheet - that will contain a record of its assets together with its debts and liabilities - as well as a profit and loss account will be drawn up and submitted by the manager to the Partnership meeting.

The accounts will be sent within these six (6) months to the Partners.

A Partnership meeting will be held within ten (10) business days of the accounts being sent to the Partner, in order to consider and approve the accounts.

#### **F. Supervision of the partnership**

**Art. 16.** Pursuant to Article 204 of the Law, where the relevant conditions and thresholds are met, the Partnership shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the Partnership meeting amongst the members of the Institut des réviseurs d'entreprises.

Notwithstanding the conditions and thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the Partnership meeting that shall decide the terms of his/their mandate.

#### **G. Profits**

**Art. 17.** The Partners shall be entitled to the profits of the Partnership proportionally to the Partnership Interests they hold.

#### **H. Liability of the partners**

**Art. 18.** Without prejudice to Article 152 of the Law, the Partners are jointly and severally liable towards third parties for all and any liabilities of the Partnership.

In accordance with Article 1853 of the Civil Code, the Partners shall each bear liability for the losses incurred by the Partnership proportionally to the Partnership Interests they hold.

#### **I. Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** The Partnership meeting must agree on the dissolution of the Partnership as well as the terms thereof.

The Manager or any person appointed by the Partnership meeting shall administer the liquidation.

The liquidation proceeds will be attributed to the Partners proportionally to the Partnership Interests they hold.

#### **J. Applicable law**

**Art. 20.** Reference is made to the provisions of the Law and articles 1832 to 1873 of the Civil Code, where applicable for all matters for which no specific provision is made in this Articles.

##### *Subscription and payment*

The Partners have subscribed the Partnership Interests to be issued as follows:

1) OYSTER INTERNATIONAL PROPERTIES, S.à r.l., aforementioned, paid EUR 999 in subscription for 999 Partnership Interests;

2) FAULKNER PROPERTIES 1, S.à r.l., aforementioned, paid EUR 1 in subscription for 1 Partnership Interest.

All of the Partnership Interests are fully paid up in cash so that the amount of one thousand Euro (EUR 1,000), is as of now available to the Partnership, as it has been justified to the undersigned notary.

*Transitional provisions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Partnership and shall end on the last day of December 2006.

*Expenses*

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Partnership as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand eight hundred fifty (1,850) EUR.

*Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Partnership, the appearing parties, representing the entirety of the subscribed capital have passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.
2. The shareholders resolves to elect FAULKNER PROPERTIES 1, S.à r.l., aforementioned, as sole Manager of the company for an indefinite period:

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the proxyholder of the above-appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the above-appearing parties, said proxyholder appearing signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille et six, le onze août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absent, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

Ont comparu:

1. OYSTER INTERNATIONAL PROPERTIES, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 41, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.121, constituée suivant acte de Maître Emile Schlessler, notaire, résidant à Luxembourg, le 16 mars 2006, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 15 juin 2006, numéro 1164,

ici représentée par Monsieur Benoît Duvieusart, LL.M, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 10 août 2006.

2. FAULKNER PROPERTIES 1, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.862, constituée suivant acte du notaire André Schwachtgen, le 7 juillet 2006, non encore publié au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations.

ici représentée par M. Benoît Duvieusart, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 11 août 2006 à La Valette (Malte).

Les procurations signées ne varient par le mandataire des comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société en nom collectif qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présents statuts entre les Associés (désignés individuellement comme «Associé» et collectivement comme les «Associés»), une société en nom collectif (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»), les articles 1832 à 1873 du Code Civil, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toute autre formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toute espèce et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société a également comme objet d'investir dans des biens immobiliers, tant par l'achat, l'échange ou toute autre manière ainsi que la disposition, l'administration, le développement et la gestion de biens immobiliers, à travers l'Europe et de mener toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement de son objet social.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister de quelque manière que ce soit des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme associé, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes les dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations ou autres structures sociétaires similaires.

La société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes opérations qui s'avéreront utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapportent directement ou indirectement à cet objet social.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

La révocation d'un des Associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

En cas de dissolution de la Société, cette dernière continuera avec les associés existants.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de OYSTER INTERNATIONAL PROPERTIES GP.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré vers toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des Associés. En cas de transfert à l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du gérant. La Société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tout autre pays par simple décision du gérant.

### B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6. Capital social.** Le capital social de la Société (le «Capital social») s'élève à mille euros (EUR 1.000) représenté par mille (1.000) parts sociales (les «Parts sociales»), d'une valeur nominale de 1 euro (EUR 1) chacune.

Le capital social pourra être augmenté ou diminué par l'adoption d'une résolution prise à l'unanimité des parts sociales.

**Art. 7. Indivisibilité des parts sociales.** Les Parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Dans le cas où une part est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme seul propriétaire vis-à-vis de la Société.

**Art. 8. Transfert des parts sociales.** Les Parts sociales ne sont cessibles qu'avec le consentement de tous les associés.

### C. Gérance

**Art. 9. Gérance de la Société.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s) pour une durée illimitée pour les besoins de la Loi.

Chaque associé peut être désigné comme gérant.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes tombant sous l'objet de la Société, exception faite des actes qui ne peuvent être adoptés que par résolution des Associés conformément aux statuts.

Le gérant ne peut être remplacé que par décision de l'assemblée des Associés.

**Art. 10. Pouvoir de signature.** Le gérant peut valablement lier la Société dans ses relations avec les tiers.

Le gérant peut, de temps en temps, déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) ad hoc qui n'ont pas besoin d'être associés de la Société.

Le gérant déterminera les pouvoirs, devoirs, émoluments de ses/son agent(s), la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de sa/leur représentation.

### D. Assemblée des associés

**Art. 11. Décisions de la Société/des Associés.** Les décisions suivantes doivent être adoptées par l'assemblée des Associés:

- 1) tout amendement des statuts, à l'unanimité des Parts sociales;
- 2) l'approbation des comptes annuels et la distribution des profits aux Associés, à la majorité des Parts sociales;
- 3) le remplacement du gérant, à l'unanimité des Parts sociales;
- 4) la dissolution avant terme de la Société, approuvée par le gérant, à la majorité des Parts sociales.

Lorsqu'elle est convoquée, l'assemblée des Associés se tiendra dans la ville de Luxembourg ou à tout autre endroit qui sera déterminé par le gérant, de temps en temps, conformément à la procédure indiquée à l'article 12, à l'heure indiquée dans la convocation de l'assemblée.

Les résolutions des assemblées des Associés pourront aussi être adoptées par écrit. Dans ce cas, chaque Associé recevra du gérant le texte intégral de chaque résolution ou décision devant être adoptée, transmis par écrit ou par fax, câble, télégramme, télex ou par tout autre moyen de communication approprié. Chaque Associé pourra voter par écrit et envoyer son vote à la Société au plus tard huit (8) jours à compter de la réception des résolutions ou décisions, envoyées par le gérant, par lettre délivrée en main propre, par lettre enregistrée avec un accusé de réception exigé ou par fax.

Enfin, les résolutions, mises par écrit, signées par tous les Associés auront le même effet que les résolutions adoptées lors de l'assemblée des Associés. Dans ce cas, les résolutions ou décisions devront être expressément prises, formulées par écrit par voie circulaire, transmises par courrier ordinaire, électronique ou fax.

**Art. 12. Procédure - Vote.** Les assemblées des Associés sont convoquées par le gérant.

Des avis écrits convoquant une assemblée des Associés et fixant l'agenda devront être rédigés et envoyés à chaque Associé au moins huit (8) jours avant l'assemblée. Tous les avis devront spécifier la date, l'heure et le lieu de l'assemblée.

Lorsque tous les Associés sont présents ou représentés à l'assemblée des Associés et à condition qu'ils aient été dûment informés de l'agenda de l'assemblée, l'assemblée des Associés pourra être tenue sans convocation préalable.

Chaque Associé peut participer à toute assemblée des Associés en désignant par écrit ou par fax, câble, télégramme, télex ou par tout autre moyen de communication approprié, une autre personne qui ne doit pas nécessairement être Associé, pour agir en son nom et pour son compte.

Chaque Associé peut participer à l'assemblée des Associés.

Chaque Part sociale confère une voix au moment de la prise de décisions.

**Art. 13. Procès-verbaux.** Les délibérations des assemblées des Associés doivent être enregistrées dans des procès-verbaux, lesquels doivent être signés par le gérant et l'un des Associés présents à cette assemblée. Toute transcription d'extraits de ces procès-verbaux sera signée par un des Associés.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéficiés**

**Art. 14. Année sociale.** L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

**Art. 15. Etat financier.** Chaque année, dans les six (6) mois à compter de la fin de l'année sociale de la Société, un bilan - qui contiendra un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société - aussi bien qu'un compte de profits et pertes seront dressés et soumis par le gérant à l'assemblée des Associés.

Les comptes seront envoyés dans ce même délai de six (6) mois aux Associés.

Une assemblée des Associés se tiendra dans les dix (10) jours ouvrables à compter de l'envoi des comptes aux Associés, pour examiner et approuver les comptes.

#### **F. Surveillance de la société**

**Art. 16.** Conformément à l'article 204 de la Loi, lorsque les conditions et seuils pertinents sont réunis, la Société doit faire vérifier ses comptes annuels par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises désignés par l'assemblée des Associés parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les conditions et seuils mentionnés ci-dessus, un ou plusieurs réviseurs d'entreprises pourront être désignés à tout moment par une résolution de l'assemblée des Associés qui décidera du terme de son/leur mandat.

#### **G. Profits**

**Art. 17.** Les Associés ont droit de participer aux profits de la Société au prorata des Parts sociales qu'ils détiennent.

#### **H. Responsabilité des associés**

**Art. 18.** Sans préjudice de l'article 152 de la Loi, les Associés sont solidairement responsables envers les tiers pour tout passif de la Société.

Conformément à l'article 1853 du Code Civil, les Associés doivent chacun supporter la responsabilité pour les pertes encourues par la Société au prorata des Parts sociales qu'ils y détiennent.

#### **I. Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** L'assemblée des Associés doit consentir à la dissolution de la Société ainsi qu'à ses modalités.

Le gérant ou toute personne désignée par l'assemblée des Associés administrera la liquidation.

Le boni de liquidation sera attribué aux Associés au prorata des Parts sociales qu'ils détiennent.

#### **J. Lois applicables**

**Art. 20.** Référence est faite aux dispositions de la Loi et des articles 1832 à 1873 du Code Civil, qui sont applicables à toutes les matières pour lesquelles aucune disposition spécifique n'est prévue dans les présents statuts.

#### *Souscription et libération*

Les Associés ont souscrit les Parts sociales qui seront émises comme suit:

1) OYSTER INTERNATIONAL PROPERTIES, S.à r.l., susnommée, a payé neuf cents quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 999) pour la souscription de neuf cents quatre-vingt-dix-neuf (999) parts sociales;

2) FAULKNER PROPERTIES 1, S.à r.l., susnommée, a payé un euro (EUR 1) pour la souscription d'une (1) part sociale.

Les parts ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de mille euros (EUR 1.000) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2006.

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille huit cent cinquante (1.850) EUR.

#### *Résolutions*

Et aussitôt après la constitution de la Société, les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

2. Les associés décident d'élire FAULKNER PROPERTIES 1, S.à r.l., susnommé, en tant que gérant unique de la Société pour une durée indéterminée

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: B. Duvieusart, J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, vol. 155S, fol. 9, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2006.

A. Schwachtgen.

(091102.3/230/332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

---

**INVESTMARKET HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 98.219.

Le bilan au 31 décembre 2005 et les annexes, enregistrés à Luxembourg, le 4 septembre 2006, réf. LSO-BU00363, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Signature.

(094807.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

---

**PICCOLINA S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 92.240.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR06989, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2006.

Signature.

(094810.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

---

**G.M.P. GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 38.380.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00675, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G.M.P. GROUP S.A.

EFFIGI, S.à r.l. / P. Pelassa

Administrateur Catégorie B / Administrateur Catégorie A

Signature / -

(094821.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

---

**ABX LUXEMBOURG HOLDINGS 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 116.860.

*Extrait de la résolution prise par les administrateurs de la Société, datée du 4 août 2006*

Les administrateurs de la Société ont décidé en date du 4 août 2006, de transférer le siège de la Société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 4 août 2006.

Les administrateurs de la Société font remarquer en outre que l'adresse professionnelle de l'administrateur suivant de la Société est désormais 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg:

- M. Robert Kimmels.

Luxembourg, le 4 août 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT04218. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094908.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

---

**BELTXNEA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 77.297.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00678, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BELTXNEA S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(094819.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

---

**BELTXNEA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 77.297.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00681, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BELTXNEA S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(094816.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

---

**NETTO-RECYCLING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6235 Beidweiler, 1, rue Hiehl.  
R. C. Luxembourg B 52.161.

L'an deux mille six, le premier août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NETTO-RECYCLING S.A., avec siège social à L-6235 Beidweiler, 1, rue Hiehl, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 52.161, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 juillet 1995, publié au Mémorial C numéro 569 du 8 novembre 1995,

et la devise d'expression du capital social de la société a été convertie du franc luxembourgeois en euros par l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 19 décembre 2001, l'extrait afférent ayant été publié au Mémorial C numéro 691 du 4 mai 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marco Thorn, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Mireille Meyers, employée privée, demeurant à Godbrange.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Modification de l'objet social afin de donner à l'article 2 des statuts la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la récupération, le transport, le triage, la destruction, la préparation pour le recyclage et le recyclage de vieux papiers, cartons et déchets, l'achat et la vente de vieux papiers et cartons et la location de conteneurs.

La société a en outre pour objet le rôle d'agent de communication à la clientèle et toutes prestations pour compte d'établissements de crédit, PSF, OPC ou fonds de pension de droit luxembourgeois ou de droit étranger, d'un ou de plusieurs des services suivants:

- la confection, sur support matériel ou électronique, de documents à contenu confidentiel, à destination personnelle de clients d'établissements de crédit ou de PSF, d'investisseurs d'OPC et de cotisants, affiliés ou bénéficiaires de fonds de pension;

- l'archivage des documents visés au point précédent;

- la communication aux personnes visées au premier point, de documents ou d'informations relatives à leurs avoirs ainsi qu'aux services offerts par le professionnel en cause;
- la consolidation, sur base d'un mandat exprès, des positions que les personnes visées au premier point détiennent auprès de différents professionnels financiers.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.»

2.- Augmentation du capital à concurrence de 332.000,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 38.000,- EUR à 370.000,- EUR, sans création et émission d'actions nouvelles, mais en augmentant le pair comptable des 1.500 actions représentatives du capital social.

- 3.- Libération de l'augmentation de capital.
- 4.- Modification afférente de l'article 3 des statuts.
- 5.- Modification de l'article 7 des statuts.
- 6.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour l'article 2 des statuts la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 1).

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent trente-deux mille euros (332.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente-huit mille euros (38.000,- EUR) à trois cent soixante-dix mille euros (370.000,- EUR), sans création et émission d'actions nouvelles, mais en augmentant le pair comptable des mille cinq cents (1.500) actions représentatives du capital social.

Cette augmentation de capital est réalisée par incorporation au capital de réserves disponibles à concurrence de trois cent trente-deux mille euros (332.000,- EUR).

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

La justification de l'existence desdites réserves a été rapportée au notaire instrumentant par des documents comptables.

#### *Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital souscrit est fixé à trois cent soixante-dix mille euros (370.000,- EUR), représenté par mille cinq cents (1.500) actions sans désignation de valeur nominale.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 7 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 7.** Les opérations de la Société sont surveillées par un réviseur externe à désigner par le conseil d'administration et choisit parmi les membres figurant sur la liste des réviseurs d'entreprises agréés de Luxembourg.

Le réviseur d'entreprises sera désigné pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.»

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Ch. Dostert, M. Thorn, M. Meyers, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 août 2006, vol. 537, fol. 58, case 6. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 août 2006.

J. Seckler.

(091625.3/231/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

**ABENA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 70.535.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00665, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ABENA HOLDING S.A.  
LOUV, S.à r.l. / FINDI, S.à r.l.  
Administrateur / Administrateur  
Signature / Signature

(094824.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

---

**SOCALUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 39.683.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00659, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOCALUX S.A.  
SERVICES GENERAUX GESTION S.A.  
Signatures

(094827.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

---

**STRYKER LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 109.153.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00652, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRYKER LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée  
Signature / Signature  
Gérant / Gérant

(094833.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

---

**MANUPARTNERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8832 Rombach, 13, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 118.669.

**STATUTS**

L'an deux mille six, le sept août.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Samuel Preser, administrateur de société, demeurant à B-4500 Tihange, 5, rue les Courtils, ici représentée par Mademoiselle Isabelle Deschuytter, employée privée, demeurant professionnellement à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Mamer, le 27 juin 2006, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

2. Monsieur Vincent Preser, administrateur de société, demeurant à B-6840 Neufchâteau, 125, rue de la Justice, ici représentée par Mademoiselle Isabelle Deschuytter, prédite, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Mamer, le 27 juin 2006, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentaire de documenter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et la législation luxembourgeoise afférente.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de MANUPARTNERS S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée et aura son siège social à Rombach.

**Art. 3.** La société a pour objet le commerce de gros de machines pour l'extraction, la construction, la manutention, ainsi que la location de machines et équipements.

**Art. 4.** Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

**Art. 5.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire peut prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi sur les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

**Art. 6.** La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme propriétaire à l'égard de la société.

**Art. 7.** Les actions de la société sont librement cessibles. Cependant si un actionnaire désire céder toutes ou partie de ses actions, il doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société. Le prix de cession, basée sur la valeur vénale des actions sera fixé par un expert désigné par le ou les actionnaires qui entendent céder les actions et le ou les actionnaires qui entendent acquérir les actions. Au cas où les actionnaires ci-dessus désignés ne s'entendent pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal de commerce de Luxembourg.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai d'un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus seront considérés comme ayant abandonné leur droit de préférence.

#### Administration - Surveillance

**Art. 8.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopie, télégramme ou télex, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

**Art. 9.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un ou deux administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents. La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur.

**Art. 10.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires.

**Art. 11.** Suivant les dispositions prévues par l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 portant modification de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

#### Année sociale - Assemblée générale

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 13.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou pas. Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée générale des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation le dernier vendredi du mois d'avril à 16 heures, et pour la première fois en deux mille sept. Si ce jour est un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 15.** La société peut acquérir ses propres actions dans les cas et sous les conditions prévus par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

**Art. 16.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

|   |             |
|---|-------------|
| - Monsieur Samuel Preser, prénommé . . . . .  | 99 actions  |
| - Monsieur Vincent Preser, prénommé . . . . . | 1 action    |
| Total: cent actions . . . . .                 | 100 actions |

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille six.

La première assemblée générale se tiendra en deux mille sept.

*Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-) EUR.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les actionnaires représentant l'intégralité du capital social ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:

Monsieur Samuel Preser, prêtre.

Monsieur Vincent Preser, prêtre.

Madame Isabelle Deville, administrateur de société, demeurant à B-4500 Tihange, 5, rue les Courtils.

3. Est nommé administrateur-délégué: Monsieur Samuel Preser, prêtre.

Il sera chargé de la gestion journalière de la société ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

4. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans: FIDUCIAIRE & EXPERTISES (LUXEMBOURG) S.A., situé au 53, route d'Arlon, L-8211 Mamer.

5. Le siège social est fixé à L-8832 Rombach, 13, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: I. Deschuytter, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 août 2006, vol. 920, fol. 26, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties, sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Esch-sur-Alzette, le 22 août 2006.

A. Biel.

(091109.3/203/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

**INITIATIVES CERAMIQUES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 102.268.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2006, réf. LSO-BU00255, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

Signature

Le gérant

(094837.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

**ABX LUXEMBOURG HOLDINGS 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 116.856.

*Extrait de la résolution prise par les gérants de la Société, datée du 4 août 2006*

Les gérants de la Société ont décidé en date du 4 août 2006, de transférer le siège de la Société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 4 août 2006.

Luxembourg, le 4 août 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT04219. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094912.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

**ECONOMIC MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 91.599.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2006, réf. LSO-BU00259, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2006.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signatures

(094839.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

---

**COFINIM S.A., COMPAGNIE DE FINANCEMENT IMMOBILIER, Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 40.513.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2006, réf. LSO-BU00263, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2006.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

(094841.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

---

**LUX AQUATEC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8464 Eischen, 3, Clees Wee.

R. C. Luxembourg B 98.252.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT04094, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2006.

S. Paché.

(094860.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

---

**DISTRIBUTION ET CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 68.724.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08218, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2006.

S. Livoir.

(094861.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

---

**CAFE RESTAURANT PIZZERIA DE LA GARE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 116.427.

Par la présente, nous vous donnons notre démission, avec effet immédiat de nos fonctions de Commissaire aux Comptes de la société anonyme CAFE RESTAURANT PIZZERIA DE LA GARE S.A., constituée par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 5 mai 2006, établie et ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 116.427.

Luxembourg, le 18 juillet 2006.

MGI FISOGEST, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS08999. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094987.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

---

**SAMMY GOLD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4761 Pétange, 27, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 94.211.

Le bilan au 17 novembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01593, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2006.

I. Deschuytter.

(094863.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

**POLYTECH SYSTEMS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3378 Livange, Zone industrielle et commerciale.  
R. C. Luxembourg B 72.051.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT02933, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2006.

I. Deschuytter.

(094865.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

**SERENISSIMA INFRACOM INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. SERENISSIMA INFRACOM INVESTMENTS S.A.).**

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.  
R. C. Luxembourg B 79.863.

L'an deux mille six, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée SERENISSIMA INFRACOM INVESTMENTS S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 4, rue de la Grève, inscrite au R.C.S. Luxembourg, sous la Section B et le numéro 79.863,

constituée par acte reçu par le notaire Gérard Lecuit de Hesperange en date du 14 décembre 2000, publié au Mémorial C de 2001, page 28.979, les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte du 1<sup>er</sup> août 2002, publié au Mémorial C de 2002, page 72.212,

avec un capital social actuel de EUR 55.050.000,- (cinquante-cinq millions cinquante mille euros), représenté par 550.500 (cinq cent cinquante mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 12, av. de la Liberté.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Gina Tucci, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 12, av. de la Liberté.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Stefano De Meo, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 12, av. de la Liberté.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 550.500 (cinq cent cinquante mille cinq cents) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Transformation de la forme de la société en une société à responsabilité limitée et adaptation des statuts de la société à la nouvelle forme de la société pour avoir le libellé tel que figurant en annexe à la convocation;

2. Cessation des mandats des administrateurs et du commissaire en fonction et nomination d'un ou de plusieurs gérants;

3. Transfert du siège social statutaire, du siège de direction effective et de l'administration centrale du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie, et adoption de la nationalité italienne;

4. Modification de la dénomination de SERENISSIMA INFRACOM INVESTMENTS, S.à r.l. en INFRACOM INVESTIMENTI S.r.l. et refonte complète des statuts pour les adapter à la législation italienne pour avoir le libellé tel que figurant en annexe à la convocation, et plus particulièrement à ce sujet fixation de la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2050 et modification de son objet pour lui donner la teneur en langue italienne suivante:

La Società ha per oggetto sociale la progettazione, la produzione, la realizzazione e la relativa commercializzazione di prodotti e servizi ad alto contenuto tecnologico nel settore dell'informatica e della telematica ivi compresi i servizi di installazione, di assistenza tecnica, di manutenzione ed elaborazione per conto terzi, comprendente anche la gestione completa in outsourcing di sistemi informativi completi per conto terzi, nonché i relativi servizi di formazione professionale; la progettazione, la realizzazione, l'installazione, l'ampliamento, la trasformazione e la manutenzione di sistemi integrati per il controllo e la gestione dei dati e delle procedure informatiche e telematiche.

La Società può esercitare le sue attività anche in coordinamento con terzi e mediante acquisizione diretta di prodotti, tecnologie e servizi.

Essa inoltre può compiere tutte le operazioni commerciali, industriali e finanziarie, mobiliari ed immobiliari, ritenute dall'Amministrazione necessarie od utili per il conseguimento dell'oggetto sociale e può anche assumere interessenze e partecipazioni in altre società od imprese aventi oggetto analogo od affine o connesso al proprio, il tutto nei limiti di legge.

In ogni caso la Società dovrà acquisire le licenze e le autorizzazioni amministrative necessarie per lo svolgimento delle proprie attività, fermo restando che non potrà fornire assistenza nei campi professionali per i quali le leggi in vigore richiedano specifiche abilitazioni od iscrizioni ad albi od elenchi.

Nel rispetto della normativa vigente - con particolare riferimento a quella che regola la raccolta di risparmio tra il pubblico - i soci avranno facoltà di effettuare finanziamenti a favore della Società.

5. Approbation d'une situation comptable au 27 juillet 2006;

6. Décharge à donner aux gérants démissionnaires;

7. Nomination du ou des Gérants;

8. Nomination du collège des commissaires;

9. Délégation de pouvoirs.

L'assemblée générale ayant approuvé les déclarations du Président et se considérant dûment constituée et convoquée, constate que la société n'a pas émis d'obligations et décide de délibérer et voter les résolutions suivantes, à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de transformer la forme de la société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée, en gardant le même objet social ainsi que le même capital social, et en conséquence décide d'adapter les statuts de la société à la nouvelle forme de société,

pour avoir le libellé tel que figurant en annexe à la convocation relative à la présente assemblée, et lesquels statuts se lisent comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de SERENISSIMA INFRACOM INVESTMENT, S.à r.l.

**Art. 3.** Le siège social est fixé à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg, d'un commun accord entre les associés.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, titres d'emprunt, bons de caisse et d'autres valeurs, ainsi que la propriété, l'administration et le développement de son portefeuille. La société peut également détenir des parts dans des sociétés de personnes.

La société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et émettre des obligations et des titres d'emprunt.

D'une manière générale, elle pourra donner toute assistance à toute société affiliée, notamment, mais pas exclusivement, sous la forme de financements et par l'octroi de garanties, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 6.** Le capital social souscrit de la société est fixée à EUR 55.050.000,- (cinquante-cinq millions cinquante mille euros), représenté par 550.500 (cinq cent cinquante mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) par part sociale.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

**Art. 7.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Dans les limites légales, les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de

mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

La société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves librement distribuables.

L'acquisition et la disposition par la Société de ses propres parts devront se faire par le biais d'une résolution d'une assemblée générale des associés et sous les conditions à fixer par une telle assemblée générale des associés.

**Art. 8.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par les associés.

En cas de pluralité de gérants, la société est, vis-à-vis des tiers, valablement engagée par les signatures conjointes de deux gérants.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

**Art. 9.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Les résolutions aux assemblées des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par une majorité d'associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts et celles pour dissoudre la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés possédant au moins trois quarts du capital social.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de l'année suivante.

**Art. 11.** Chaque année au trente et un décembre, les livres sont clos et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, prépare le bilan et le compte de pertes et profits qui est présenté aux associés en assemblée le dernier vendredi du mois de mars de chaque année à 14.00.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins d'un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion d'un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

**Art. 12.** La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

**Art. 13.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

#### *Deuxième résolution*

1. L'assemblée constate que, suite à la transformation de la société en une société à responsabilité limitée, les mandats des administrateurs et du commissaire actuellement en fonction, sont venus à échéance.

Décharge leur est donnée pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

2. L'assemblée nomme trois (3) gérants pour une durée prenant fin lors de l'assemblée générale à tenir en l'an 2009, à savoir:

Président M. Paolo Tonsi né à Breno (Italie), le 26 décembre 1974, demeurant professionnellement au bureau de Infra-Com Italia Spa à Verona (Italie), Piazzale Europa, 12;

Gérant M. Giovanni Zola, né à Vicenza (Italie), le 18 août 1963, demeurant professionnellement au bureau de Infra-Com Italia Spa à Verona (Italie), Piazzale Europa, 12;

Gérant M. Chemello Andrea né à Thiene (Italie), le 7 août 1968, demeurant professionnellement au bureau de Infra-Com Italia Spa à Verona (Italie), Piazzale Europa, 12.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de l'unanimité des associés que le siège social statutaire, le principal établissement, l'administration centrale et le siège de direction effective de la société est transféré, sans modification de la personnalité juridique de la société, du Grand-Duché de Luxembourg en Italie, et plus spécialement au Piazzale Europa, 12, I-37135 Verona,

de façon que la société, changeant de la nationalité luxembourgeoise vers la nationalité italienne, sera dorénavant soumise à la législation italienne.

La procédure de radiation de la société sera effectuée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, dès réception de l'extrait attestant de son inscription auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Verona (Italie).

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier les statuts de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation italienne, et plus particulièrement décide:

- de changer la dénomination de la société de SERENISSIMA INFRACOM INVESTMENTS, S.à r.l. en INFRACOM INVESTIMENTI S.r.l.,

- de procéder à une refonte complète des statuts pour les adapter à la législation italienne, et plus particulièrement à ce sujet fixation de la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2050 et modification de son objet pour lui donner la teneur en langue italienne suivante:

La Società ha per oggetto sociale la progettazione, la produzione, la realizzazione e la relativa commercializzazione di prodotti e servizi ad alto contenuto tecnologico nel settore dell'informatica e della telematica ivi compresi i servizi di installazione, di assistenza tecnica, di manutenzione ed elaborazione per conto terzi, comprendente anche la gestione completa in outsourcing di sistemi informativi completi per conto terzi, nonché i relativi servizi di formazione professionale; la progettazione, la realizzazione, l'installazione, l'ampliamento, la trasformazione e la manutenzione di sistemi integrati per il controllo e la gestione dei dati e delle procedure informatiche e telematiche.

La Società può esercitare le sue attività anche in coordinamento con terzi e mediante acquisitione diretta di prodotti, tecnologie e servizi.

Essa inoltre può compiere tutte les opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières, ritenute dall'Amministrazione necessarie od utili per il conseguimento dell'oggetto sociale e può anche assumere interessenze e partecipazioni in altre società od imprese aventi oggetto analogo od affine o connesso al proprio, il tutto nei limiti di legge.

In ogni caso la Società dovrà acquisire les licences e les autorizzazioni amministrative necessarie per lo svolgimento delle proprie attività, fermo restando che non potrà fornire assistenza nei campi professionali per i quali les leggi in vigore richiedono specifiche abilitazioni od iscrizioni ad albi od elenchi.

Nel rispetto della normativa vigente - con particolare riferimento a quella che regola la raccolta di risparmio tra il pubblico - i soci avranno facoltà di effettuare finanziamenti a favore della Società.

Une copie des statuts en langue italienne, tels qu'approuvés par l'assemblée, conforme à la législation italienne, est jointe en annexe.

Etant entendu que les formalités prévues par la loi italienne en vue de faire adopter ces nouveaux statuts en conformité avec la loi italienne devront être accomplies.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide d'approuver une situation comptable arrêtée au 27 juillet 2006, dont une copie reste annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée générale des associés consent au gérant en fonction bonne et valable décharge pour l'exécution de son mandat.

#### *Septième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer, en conformité avec la loi italienne, 3 nouveaux gérants pour un terme de 3 (trois) exercices sociaux, à savoir:

Président M. Paolo Tonsi, né à Breno (Italie), le 26 décembre 1974, demeurant professionnellement au bureau de Infracom Italia Spa à Verona (Italie), Piazzale Europa, 12;

Gérant M. Giovanni Zola, né à Vicenza (Italie), le 18 août 1963, demeurant professionnellement au bureau de Infracom Italia Spa à Verona (Italie), Piazzale Europa, 12;

Gérant M. Chemello Andrea, né à Thiene (Italie), le 7 août 1968, demeurant professionnellement au bureau de Infracom Italia Spa à Verona (Italie), Piazzale Europa, 12.

Les gérants disposent, avec leur signature individuelle, de tous les pouvoirs pour apporter aux statuts et à l'acte de transfert du siège toutes les modifications qui pourraient lui être demandées par les autorités judiciaires italiennes compétentes en vue de l'homologation en Italie.

#### *Huitième résolution*

L'assemblée générale décide, en conformité avec la législation italienne, de nommer pour un terme de 3 (trois) exercices sociaux, un Collège des Commissaires, son mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2008 à tenir en 2009 (Collegio sindacale), composé de 3 (trois) membres titulaires et de 2 (deux) membres suppléants, auquel collège sera également confié le contrôle comptable de la société, et fixe la rémunération revenant à chaque membre titulaire, pour toute la durée de son mandat, au tarif minimum prévu par l'actuel barème applicable aux «Dottori Commercialisti».

- Sont nommés membres titulaires du Collège des Commissaires (Collegio sindacale):

Président du «Collegio Sindacale»:

Paolo Mazzi, né à Isola d'Istria, le 10 octobre 1946, demeurant professionnellement au bureau à Padova, Via Trieste, 33 I-35121.

Membre titulaire:

Antonio Capezzuto, né à Napoli, le 14 juin 1941, demeurant professionnellement au bureau à Brescia, Via Moretto, 27 I-25121.

Membre titulaire:

Antonio Capezzuto, né à Napoli, le 14 juin 1941, demeurant professionnellement au bureau à Brescia, Viale della Bor-nata, 42 I-25123.

- Sont nommés membres suppléants du Collège des Commissaires (Collegio sindacale).

Membre suppléant:

Luca Corro', né à Venezia, le 15 juin 1963, demeurant professionnellement à Venezia, Via Capanni, 60 I-30174.

Membre suppléant:

Marco Doria, né à Venezia, le 24 avril 1971, demeurant professionnellement à Venezia, Via del Rigo, 7 I-30173.

#### *Neuvième résolution*

L'assemblée décide de conférer à un des trois gérants, savoir Monsieur Andrea Chemello, né à Thiene (Italie), le 7 août 1968, demeurant professionnellement au bureau de Infracom Italia Spa à Verona (Italie), Piazzale Europa, 12, tous pouvoirs en vue d'accomplir toutes les formalités nécessaires et d'entreprendre toutes les démarches qui seront requises par les autorités italiennes en vue d'obtenir l'approbation des résolutions prises ci-avant et, en général, de signer tous documents et d'entreprendre quelque démarche que les autorités compétentes pourront requérir en relation à l'application des résolutions prises ci-avant, en ce compris, le cas échéant, les modifications qui pourraient être appor-tées aux statuts de la société.

En outre, Monsieur Andrea Chemello, prénommé, est autorisé à entreprendre toute procédure nécessaire et à exé-cuter et à fournir tout document nécessaire au Registre de Commerce et des Sociétés de Verona, ainsi qu'au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg et généralement toute administration qui pourrait être concernée, afin d'assurer, d'une part, la continuation de la société en tant que société de droit italien et d'autre part la cessation de la société en tant que société de droit luxembourgeois.

Tous pouvoirs sont en outre conférés au porteur d'une expédition des présentes à l'effet de radier l'inscription de la société au Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la société en Italie auprès du Registre des Entreprises («Registro Imprese») de Verona.

Tous documents relatifs à la société au Grand-Duché de Luxembourg pourront, pendant une période de cinq ans, être obtenus à son ancien siège social à Luxembourg.

#### *Déclaration pro fisco*

L'assemblée constate que le transfert du siège ne devra pas donner lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal.

#### *Clôture de l'assemblée*

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale extraordinaire, est évalué sans nul préjudice à la somme de EUR 2.500,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signés avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Murari, G. Tucci, S. De Meo, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, vol. 154S, fol. 86, case 2. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2006.

J. Delvaux.

(095432.3/208/280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

### **GE FANUC AUTOMATION CNC EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 105.115.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00691, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2006.

Signature.

(094876.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

**GoldenTree ASSET MANAGEMENT LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.  
Share capital: EUR 536,350.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 112.971.

In the year two thousand and six, on the fifteenth of February.  
Before us, Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg.

There appeared:

GoldenTree ASSET MANAGEMENT LUX LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the United States of America, with registered office at c/o National Corporate Research, LTD., 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, United States of America (the «Sole Shareholder»),

duly represented by Andrea Hoffmann, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, on 10 February 2006.

This proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of GoldenTree ASSET MANAGEMENT LUX, S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 112.971, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 3 November 2005, not yet published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* (the «Company»).

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, takes the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder decides to increase the share capital of the Company from its current amount of five hundred thirty-six thousand three hundred fifty Euro (EUR 536,350.-) up to an amount of five hundred fifty-eight thousand nine hundred twenty-five Euro (EUR 558,925.-), through the issuance of nine hundred three (903) new shares of the Company having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

All of the nine hundred three (903) new shares of the Company have been subscribed by the Sole Shareholder at a total price of twenty-two thousand five hundred seventy-five Euro (EUR 22,575.-), entirely allocated to the share capital.

The subscribed shares have been fully paid up through a contribution in cash by the Sole Shareholder of twenty-two thousand five hundred seventy-five Euro (EUR 22,575.-).

*Second resolution*

As a consequence of the above resolutions, article six, first paragraph of the Articles of Incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

«**Art. 6.** The Company's share capital is set at five hundred fifty-eight thousand nine hundred twenty-five Euro (EUR 558,925.-), represented by twenty-two thousand three hundred fifty-seven (22,357) shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

*Estimation of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by its name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le quinze février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GoldenTree ASSET MANAGEMENT LUX LLC, une limited liability company soumise au droit des Etats-Unis, avec siège social c/o National Corporate Research, LTD., 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, Etats-Unis (l'«Associée Unique»),

ici représentée par Andrea Hoffmann, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York, le 10 février 2006.

La procuration, signée *ne varietur* par le mandataire et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme indiqué, est l'associée unique de GoldenTree ASSET MANAGEMENT LUX, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.971, constituée par un acte du notaire soussigné du 3 novembre 2005, non encore publié au *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* (la «Société»).

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social de la Société afin de le porter de sa valeur actuelle de cinq cent trente-six mille trois cent cinquante euros (EUR 536.350,-) à un montant de cinq cent cinquante-huit mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 558.925,-) par l'émission de neuf cent trois (903) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

L'intégralité des neuf cent trois (903) parts sociales nouvelles a été souscrite par l'Associée Unique pour un montant total de vingt-deux mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 22.575,-), entièrement affectés au capital social.

Les parts sociales souscrites ont été entièrement libérées par un apport en espèces par l'Associée Unique de vingt-deux mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 22.575,-).

*Deuxième résolution*

A la suite des résolutions précédentes, le premier paragraphe de l'article six des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cinq cent cinquante-huit mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 558.925,-), représentée par vingt-deux mille trois cent cinquante-sept (22.357) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Hoffmann, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2006, vol. 152S, fol. 38, case 9. – Reçu 225,75 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2006.

J. Elvinger.

(094635.3/211/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

**GoldenTree ASSET MANAGEMENT LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 536.350.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 112.971.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 41568 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

J. Elvinger.

(094636.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2006.

**PICTURE VENTURES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R. C. Luxembourg B 108.290.

L'an deux mille six, le quinze juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société CLARENCE INVESTMENTS LLC, ayant son siège social au 1605 Pebrical Avenue, Cheyenne, WY-82001 (U.S.A.), inscrite sous le numéro CID.2003-00454418;

2.- La société UNIVERSAL STARS LLC, ayant son siège social au 1605 Pebrical Avenue, Cheyenne, WY-82001 (U.S.A.), inscrite sous le numéro CID 2003-00454411.

Les deux comparantes sont ici représentées par Monsieur Alexandre Taskiran, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter,

en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédictes procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que les comparantes sont les seules associées actuelles de la société à responsabilité limitée PICTURE VENTURES, S.à r.l., ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, R.C.S. Luxembourg section B numéro 108.290, constituée par acte du notaire soussigné en date du 12 mai 2005, publié au Mémorial C numéro 1059 du 19

octobre 2005, et dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire soussigné en date du 25 mai 2005, publié au Mémorial C numéro 1113 du 28 octobre 2005.

- Que les comparantes ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés constatent qu'en vertu d'une cession de parts sociales sous seing privé du 19 avril 2006, Monsieur Claude Kremer, employé privé, né à Luxembourg, le 19 mars 1977, demeurant professionnellement à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, a cédé ses vingt-quatre (24) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune dans la prédite société à responsabilité limitée PICTURE VENTURES, S.à r.l. à la société UNIVERSAL STARS LLC, prédésignée.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède l'article six des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à soixante mille euros (60.000,- EUR), représenté par deux mille quatre cents (2.400) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces.

Les parts sociales se répartissent comme suit:

|  |       |
|--|-------|
| 1.- La société CLARENCE INVESTMENTS LLC, ayant son siège social à WY-82001 Cheyenne, 1605 Pebrical Avenue (U.S.A.), inscrite sous le numéro CID.2003-00454418, deux mille trois cent soixante-seize parts sociales | 2.376 |
| 2.- La société UNIVERSAL STARS LLC, ayant son siège social au 1605 Pebrical Avenue, Cheyenne, WY-82001 (U.S.A.), inscrite sous le numéro CID 2003-00454411, vingt-quatre parts sociales. . . . .                   | 24    |
| Total: deux mille quatre cents parts sociales. . . . .   | 2.400 |

Toutes les parts sociales sont intégralement libérées.»

*Frais*

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de six cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

**Suit la version en langue anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and six, on the fifteenth June.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared:

1.- The company CLARENCE INVESTMENTS LLC, having its registered office in 1605 Pebrical Avenue, Cheyenne, WY-82001 (U.S.A.), registered under the number CID.2003-00454418;

2.- The company UNIVERSAL STARS LLC, having its registered office in 1605 Pebrical Avenue, Cheyenne, WY-82001 (U.S.A.), registered under the number CID 2003-00454411.

Both are here represented by Mr Alexandre Taskiran, residing professionally at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter,

by virtue of two proxies given under private seal.

These proxies initialled *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing persons, through their mandatory, declared and requested the notary to act:

- That the appearing persons are the sole actual partners of the private limited company PICTURE VENTURES, S.à r.l., having its registered office in L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, R.C.S. Luxembourg section B number 108.290, incorporated by deed of the undersigned notary on the 12th of May 2005, published in the Mémorial C number 1059 of the 19th of October 2005, and whose articles of incorporation have been modified by deed of the undersigned notary on the 25th of May 2005, published in the Mémorial C number 1113 of the 28th of October 2005.

- That the appearing persons have taken the following resolutions:

*First resolution*

The appearing persons state that by a transfer of shares under private of the 19th of April 2006, Mr Claude Kremer, private employee, born in Luxembourg, on the 19th of March 1977, residing professionally at L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, has transferred his twenty-four (24) shares of a par value of twenty-five Euro (25,- EUR) in the said private limited company PICTURE VENTURES, S.à r.l. to the company UNIVERSAL STARS LLC, prenamed.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, article six of the articles of association is amended as follows:

«**Art. 6.** The company's capital is set at sixty thousand Euro (60,000.- EUR) represented by two thousand four hundred (2,400) shares of a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, all entirely subscribed and fully paid up in cash.

The shares are hold as follows:

1.- The company CLARENCE INVESTMENTS LLC, having its registered office in 1605 Pebrical Avenue, Cheyenne, WY-82001 (U.S.A.), registered under the number CID.2003-00454418, two thousand three hundred and seventy-six shares, 2,376

2.- The company UNIVERSAL STARS LLC, having its registered office in 1605 Pebrical Avenue, Cheyenne, WY-82001 (U.S.A.), registered under the number CID 2003-00454411, twenty-four shares, 24

Total: two thousand four hundred shares, 2,400

All the shares are fully paid up.»

#### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately six hundred and fifty Euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the same signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the French version will prevail.

Signé: A. Taskiran, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 juin 2006, vol. 537, fol. 5, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 août 2006.

J. Seckler.

(091348.3/231/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

#### **PARKING INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.012.500,-.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 101.430.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2006, réf. LSO-BU00521, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(094877.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

#### **PARKING INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.012.500,-.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 101.430.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2006, réf. LSO-BU00523, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(094878.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

#### **AMSTERDAM WATER HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 93.702.

Le siège social de la Société est transféré au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT08006. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094886.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

**REAL ESTATE INVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 81.829.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 13 juillet 2006*

*Conseil d'administration:*

L'Assemblée Générale accepte, avec effet immédiat, la démission de Monsieur Dominique Gossart, demeurant professionnellement à Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, de ses fonctions d'administrateur.

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Nico Hansen, né le 31 mars 1969 à Differdange, demeurant professionnellement à Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, aux fonctions d'administrateur de la société.

Le mandat de l'administrateur nouvellement nommé prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2006.

*Extrait des résolutions du conseil d'administration du 13 juillet 2006*

*Administrateur-délégué:*

Le Conseil d'Administration décide de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Nico Hansen, né le 31 mars 1969 à Differdange, demeurant professionnellement à Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, aux fonctions d'administrateur-délégué de la société.

Le mandat de l'administrateur-délégué nouvellement nommé prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2006.

Luxembourg, le 13 juillet 2006.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06682. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094979.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

**EVRAZ GROUP S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 105.615.

In the year two thousand six, on the eleventh day of August,  
Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Alain Farana, lawyer, residing professionally at 4, place de Paris, L-1011 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting as the representative of the board of directors of EVRAZ GROUP S.A.

An excerpt of the minutes of this meeting, initialled by the appearer and the notary, will remain annexed to present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer has required the undersigned notary to state his declaration as follows:

The company EVRAZ GROUP S.A., (the «Company») having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 105.615, incorporated by deed of M<sup>e</sup> Paul Frieders notary on the 31st day of December 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 440, page 21116 dated 12 May 2005 (the «Mémorial»).

1. The subscribed capital of the Company is fixed at EUR 234,107,088.- (two hundred and thirty-four million one hundred and seven thousand and eighty-eight Euro) and is divided into 117,053,544 (one hundred and seventeen million fifty three thousand five hundred and forty four) shares of EUR 2.- (two Euro) each.

2. Pursuant to article 5 of the articles of association of the Company, the un-issued but authorised capital of the Company is set at EUR 314,408,652.- (three hundred and fourteen million four hundred and eight thousand six hundred and fifty-two) represented by 157,204,326 (one hundred and fifty-seven million two hundred and four thousand three hundred and twenty-six) shares of EUR 2.- (two Euro) each, to be used in order to issue further shares with or without an issue premium.

The board of directors is authorised, during a period ending five years after the date of publication of the notarial deed dated 17 May 2005, to issue shares with or without an issue premium so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time as it is in its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within the limits of the authorised capital as described here above.

3. By circular resolutions of the board of directors dated 25 May 2006, it was resolved to increase the corporate capital of the Company and issue up to 2,422,989 (two million four hundred and twenty-two thousand nine hundred and eighty-nine) new shares effective on the date of the subscription and payment and subject to receipt by the Company of the subscription and payment of such new shares to be issued to BNY NOMINEES LIMITED, One Canada Square, London E14 5AL (the «Shareholder»).

The Company received the following subscriptions and payments:

- 13,793 (thirteen thousand seven hundred and ninety-three) new shares subscribed on 3 August 2006 and paid on 8 August 2006 (i.e. with effective date of issue on 8 August 2006)

These 13,793 (thirteen thousand seven hundred and ninety-three) new shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euro) of an aggregate amount of EUR 27,586.- (twenty seven thousand five hundred and eighty-six Euro) and the global

share premium of an aggregate amount of EUR 438,610.96 (four hundred thirty eight thousand six hundred ten Euro and ninety-six cents) have been fully paid up in cash by the Shareholder so that the amount of USD 599,995.50 (five hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-five Dollar and fifty cents) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it. The notary acknowledges that the above-mentioned amount is valued at EUR 466,196.96 (four hundred sixty-six thousand one hundred ninety-six Euro and ninety-six cents) at the exchange rate fixed at EUR 1.-/ USD 1.2870.

- 13,793 (thirteen thousand seven hundred and ninety-three) new shares subscribed on 9 August 2006 and paid on 8 August 2006 (i.e. with effective date of issue on 9 August 2006)

These 13,793 (thirteen thousand seven hundred and ninety-three) new shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euro) of an aggregate amount of EUR 27,586.- (twenty seven thousand five hundred and eighty-six Euro) and the global share premium of an aggregate amount of EUR 438,610.96 (four hundred thirty-eight thousand six hundred ten Euro and ninety-six cents) have been fully paid up in cash by the Shareholder so that the amount of USD 599,995.50 (five hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety five Dollar and fifty cents) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it. The notary acknowledges that the above-mentioned amount is valued at EUR 466,196.96 (four hundred sixty-six thousand one hundred ninety-six Euro and ninety-six cents) at the exchange rate fixed at EUR 1.-/ USD 1.2870.

- 3,448 (three thousand four hundred and forty-eight) new shares subscribed on 7 August 2006 and paid on 8 August 2006 (i.e. with effective date of issue on 8 August 2006)

These 3,448 (three thousand four hundred and forty-eight) new shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euro) of an aggregate amount of EUR 6,896.- (six thousand eight hundred and ninety-six Euro) and the global share premium of an aggregate amount of EUR 109,644.79 (one hundred and nine thousand six hundred forty-four Euro and seventy-nine cents) have been fully paid up in cash by the Shareholder so that the amount of USD 149,988.- (one hundred and forty-nine thousand nine hundred and eighty-eight Dollar) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it. The notary acknowledges that the above-mentioned amount is valued at EUR 116,540.79 (one hundred and sixteen thousand five hundred forty Euro and seventy-nine cents) at the exchange rate fixed at EUR 1.-/ USD 1.2870.

As a consequence of the above mentioned subscriptions, 31,034 (thirty one thousand and thirty-four) new shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euro) of an aggregate amount of EUR 62,068.- (sixty two thousand and sixty-eight Euro) and a global share premium of an aggregate amount of EUR 986,866.71 (nine hundred eighty-six thousand eight hundred sixty-six Euro and seventy-one cents) have been fully paid up in cash by the Shareholder so that the amount of USD 1,349,979.- (one million three hundred forty-nine thousand nine hundred and seventy-nine Dollar) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it. The notary acknowledges that the above-mentioned amount is valued at EUR 1,048,934.71 (one million forty-eight thousand nine hundred thirty-four Euro and seventy-one cents) at the exchange rate fixed at EUR 1.-/ USD 1.2870.

The justifying documents of such subscriptions have been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The share capital is as a consequence increased by an amount of EUR 62,068.- (sixty two thousand and sixty-eight Euro) in order to raise it from its current amount of EUR 234,107,088.- (two hundred and thirty-four million one hundred and seven thousand and eighty-eight Euro) to EUR 234,169,156.- (two hundred and thirty-four million one hundred sixty-nine thousand one hundred and fifty-six Euro) by the issuance of 31,034 (thirty one thousand and thirty-four) new shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euro) each. The subscription price per each new share is of USD 43.5 (forty-three Dollar and fifty cents) whereof EUR 2.- (two Euro) to be paid as par value on each new share and the remaining amount of EUR 31.79 (thirty-one Euro and seventy-nine cents) as valued below as share premium on each new share.

4. As a consequence of the increase of the share capital of the Company, the subscribed share capital amounts to EUR 234,169,156.- (two hundred and thirty-four million one hundred sixty-nine thousand one hundred and fifty-six Euro) and is divided into 117,084,578 (one hundred and seventeen million eighty-four thousand five hundred and seventy-eight) shares.

Art. 5 of the articles of association of the Company shall consequently read as follows:

«The subscribed capital of the Company is fixed at EUR 234,169,156.- (two hundred thirty-four million one hundred sixty-nine thousand one hundred and fifty-six Euro) divided into 117,084,578 (one hundred and seventeen million eighty-four thousand five hundred and seventy-eight) shares of EUR 2.- (two Euro) each. In addition to the issued capital, issue premiums for a total amount of EUR 330,462,441.71 (three hundred and thirty million four hundred sixty-two thousand four hundred forty-one Euro and seventy-one cents) have been paid up.

The company shall have an authorized capital of EUR 314,408,652.- (three hundred and fourteen million four hundred and eight thousand six hundred and fifty-two) represented by 157,204,326 (one hundred and fifty-seven million two hundred and four thousand three hundred and twenty-six) shares of two Euro (EUR 2.-) each.

The Board of Directors is hereby authorized to issue further shares with or without an issue premium so as to bring the total capital of the company up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time as it is in its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within a period of five years as from the publication of the notarial deed of May 17, 2005.

The period or extent of this authority may be extended by resolution of the shareholders in general meeting from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The Board of Directors is authorized to determine the conditions attaching to any subscription for the new shares from time to time.

The Board of Directors is authorized to issue such shares under and during the period referenced to in paragraph 3 of this article without the shareholders having any preferential subscription rights.

Within the above limitations, the Board of Directors is also authorised to issue options giving each a right to subscribe for one or more shares having a par value of two Euro (EUR 2.-) each, without reserving to, the existing shareholders a preferential right of subscription. The Board of Directors is hereby authorised to issue said options in whole or in part from time to time, with or without an issue premium, within the limit of the authorised capital. The Board of Directors is authorised to determine the conditions under which the options will be granted.

The Board of Directors may subject the exercise of the options to such conditions as it in its discretion may determine, including restrictions as to disposal of the shares issued upon exercise of the option by an optionholder. The Board of Directors may determine the subscription price subject to article 26-5(1) of the law on commercial companies, and the price to be paid in consideration of the option, if any.

When the Board of Directors effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Board is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.»

#### *Prevailing Version*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

#### *Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately fourteen thousand Euros.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le onze août,

Devant Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Alain Farana, juriste, résidant professionnellement au 4, place de Paris, L-1011 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte du conseil d'administration de la société EVRAZ GROUP S.A.

Un extrait du procès-verbal de cette réunion restera, après avoir été paraphé ne varietur par le comparant et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

La société EVRAZ GROUP S.A., (la «Société») ayant son siège social à 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.615, constituée suivant acte reçu par le notaire ME Paul Frieders en date du 31 décembre 2004, dont les statuts ont été publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 440, page 2116 en date du 12 mai 2005 (le «Mémorial»).

1. Le capital social de la Société est actuellement fixé à EUR 234.107.088,- (deux cent trente-quatre millions cent sept mille quatre-vingt-huit Euros) et est divisé en 117.053.544 (cent dix-sept millions cinquante-trois mille cinq cent quarante-quatre) actions d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) chacune.

2. Conformément à l'article 5 des statuts de la Société, le capital non émis mais autorisé est fixé à EUR 314.408.652,- (trois cent quatorze millions quatre cent huit mille six cent cinquante-deux Euros), représenté par 157.204.326 (cent cinquante sept millions deux cent quatre mille trois cent vingt-six) actions de EUR 2,- (deux Euros) chacune, à utiliser pour l'émission d'actions supplémentaires avec ou sans prime d'émission.

Le conseil d'administration est autorisé, pour une période expirant à la date du cinquième anniversaire de la publication de l'acte notarié du 17 mai 2005, à émettre des actions supplémentaires avec ou sans prime d'émission pour porter le capital total de la Société au capital social autorisé total, en tout ou partie, de temps à autre, tel que pouvant être déterminé à sa discrétion et à accepter des souscriptions pour de telles actions dans les limites du capital autorisé tel que décrit ci-avant.

3. Par des résolutions circulaires du conseil d'administration en date du 25 mai 2006, il a été décidé d'augmenter le capital social de la Société et d'émettre jusqu'à 2.422.989 (deux millions quatre cent vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-neuf) nouvelles actions prenant effet à la date de souscription et de paiement et soumis à la réception par la Société de la souscription et du paiement de telles actions nouvelles à être émises pour BNY NOMINEES LIMITED, One Canada Square, London E14 5AL (l'«Actionnaire»).

La Société a reçu les souscriptions et paiements suivants:

- 13.793 (treize mille sept cent quatre-vingt-treize) nouvelles actions souscrites le 3 août 2006 et payées le 8 août 2006 (i.e. avec date effective d'émission le 8 août 2006)

Ces 13.793 (treize mille sept cent quatre-vingt-treize) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) d'une somme totale de EUR 27.586,- (vingt-sept mille cinq cent quatre-vingt-six Euros) et la prime d'émission globale d'une somme totale de EUR 438.610,96 (quatre cent trente-huit mille six cent dix Euro et quatre-vingt-seize

centimes) ont été entièrement payées en espèce par l'Actionnaire, de sorte que le montant de USD 599.995,50 (cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quinze Dollars) se trouve maintenant à disposition de la Société, dont preuve a été dûment faite au notaire, lequel le reconnaît expressément. Le notaire reconnaît que la somme mentionnée ci-dessus est évaluée à EUR 466.196,96 (quatre cent soixante-six mille cent quatre-vingt-seize Euros et quatre-vingt-seize centimes) au taux de change fixé à EUR 1,-/USD 1,2870.

- 13.793 (treize mille sept cent quatre-vingt-treize) nouvelles actions souscrites le 9 août 2006 et payées le 8 août 2006 (i.e. avec date effective d'émission le 9 août 2006)

Ces 13.793 (treize mille sept cent quatre-vingt-treize) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) d'une somme totale de EUR 27.586,- (vingt-sept mille cinq cent quatre-vingt-six Euros) et la prime d'émission globale d'une somme totale de EUR 438.610,96 (quatre cent trente-huit mille six cent dix Euros et quatre-vingt-seize centimes) ont été entièrement payées en espèce par l'Actionnaire, de sorte que le montant de USD 599.995,50 (cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quinze Dollars) se trouve maintenant à disposition de la Société, dont preuve a été dûment faite au notaire, lequel le reconnaît expressément. Le notaire reconnaît que la somme mentionnée ci-dessus est évaluée à EUR 466.196,96 (quatre cent soixante-six mille cent quatre-vingt-seize Euros et quatre-vingt-seize centimes) au taux de change fixé à EUR 1,-/USD 1,2870.

- 3.448 (trois mille quatre cent quarante-huit) nouvelles actions souscrites le 7 août 2006 et payées le 8 août 2006 (i.e. avec date effective d'émission le 8 août 2006)

Ces 3.448 (trois mille quatre cent quarante-huit) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) d'une somme totale de EUR 6.896,- (six mille huit cent quatre-vingt-seize Euros) et la prime d'émission globale d'une somme totale de EUR 109.644,79 (cent neuf mille six cent quarante-quatre Euros et soixante-dix-neuf centimes) ont été entièrement payées en espèce par l'Actionnaire, de sorte que le montant de USD 149.988,- (cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-huit Dollars) se trouve maintenant à disposition de la Société, dont preuve a été dûment faite au notaire, lequel le reconnaît expressément. Le notaire reconnaît que la somme mentionnée ci-dessus est évaluée à EUR 116.540,79 (cent seize mille cinq cent quarante Euros et soixante-dix-neuf centimes) au taux de change fixé à EUR 1,-/USD 1,2870.

En conséquence, des suscriptions mentionnées ci-dessus, 31.034 (trente et une mille trente-quatre) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) d'une somme totale de EUR 62.068,- (soixante-deux mille et soixante-huit Euros) et une prime d'émission globale d'une somme totale de EUR 986.886,71 (neuf cent quatre-vingt-six mille huit cent quatre-vingt-six Euros et soixante et onze centimes) ont été entièrement payées en espèce par l'Actionnaire, de sorte que le montant de USD 1.349.979,- (un million trois cent quarante-neuf mille neuf cent soixante-dix-neuf Dollars) se trouve maintenant à disposition de la Société, dont preuve a été dûment faite au notaire, lequel le reconnaît expressément. Le notaire reconnaît que la somme mentionnée ci-dessus est évaluée à EUR 1.048.934,71 (un million quarante-huit mille neuf cent trente-quatre Euros et soixante et onze centimes) au taux de change fixé à EUR 1,-/USD 1,2870.

Les documents justifiant cette souscription ont été produits au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément.

Le capital social est par conséquent augmenté d'une somme de EUR 62.068,- (soixante-deux mille et soixante-huit Euros) dans le but de le porter de sa somme actuelle de EUR 234.107.088,- (deux cent trente-quatre millions cent sept mille quatre-vingt-huit Euros) à EUR 234.169.156,- (deux cent trente-quatre millions cent soixante-neuf mille cent cinquante-six Euros) par l'émission de 31.034 (trente et un mille trente-quatre) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) chacune. Le prix de souscription pour chaque action est de USD 43,5 (quarante-trois Dollars et cinquante centimes) dont EUR 2,- (deux Euros) à payer comme valeur nominale de chaque nouvelle action et la somme restante de EUR 31,79 (trente et un Euro et soixante-dix-neuf centimes) telle qu'évaluée ci-dessous comme prime d'émission de chaque nouvelle action.

4. Suite à l'augmentation du capital social de la Société, le capital social souscrit s'élève à EUR 234.169.156,- (deux cent trente-quatre millions cent soixante-neuf mille cent cinquante-six Euros) et est divisé en 117.084.578 (cent dix-sept millions quatre-vingt-quatre mille cinq cent soixante-dix-huit) actions.

L'Article 5 des statuts de la Société se lira par conséquent comme suit:

«Le capital social est fixé à EUR 234.169.156,- (deux cent trente-quatre millions cent soixante-neuf mille cent cinquante-six Euros) divisé en 117.084.578 (cent dix-sept millions quatre-vingt-quatre mille cinq cent soixante-dix-huit) actions de EUR 2,- (deux Euros) chacune. Outre le capital émis, des primes d'émissions d'une somme totale de EUR 330.462.441,71 (trois cent trente millions quatre cent soixante-deux mille quatre cent quarante et un Euro et soixante et onze cents) ont été payées.

La société a un capital autorisé de EUR 314.408.652,- (trois cent quatorze millions quatre cent huit mille six cent cinquante-deux Euros) représenté par 157.204.326 (cent cinquante-sept millions deux cent quatre mille trois cent vingt-six) actions de deux Euros (EUR 2,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre de nouvelles actions avec ou sans prime d'émission pour porter le capital total de la société au capital social autorisé total en tout ou en partie de temps à autre tel que pouvant être déterminé à sa discrétion et à accepter les souscriptions pour de telles actions dans une période de cinq ans à compter de la publication de l'acte notarié du 17 mai 2005.

La période ou l'étendue de ce pouvoir pourront être étendues par résolution des actionnaires en assemblée générale de temps à autre, de la façon requise pour la modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé à déterminer les conditions attachées à toute souscription d'actions nouvelle de temps à autre.

Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre de telles actions suivant et pendant la période à laquelle il est fait référence au paragraphe 3 de cet article sans que les actionnaires n'aient de droits préférentiels de souscription.

Dans les limites mentionnées ci-dessus, le Conseil d'Administration est également autorisé à émettre des options donnant chacune le droit de souscrire à une ou plusieurs actions d'une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-) chacune, sans réserver un droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants. Le Conseil d'Administration est autorisé par les présentes à émettre lesdites options totalement ou partiellement, de temps en temps, avec ou sans prime d'émission, dans la limite du capital autorisé. Le Conseil d'Administration est autorisé à déterminer les conditions sous lesquelles les options seront accordées.

Le Conseil d'Administration peut soumettre l'exercice des options à telles conditions qu'il fixera à sa discrétion, y compris des restrictions quant à la cession des actions émises lors de l'exercice par un bénéficiaire de son option. Le Conseil d'Administration peut déterminer le prix de souscription conformément à l'article 26-5(1) de la loi sur les sociétés commerciales, et le prix à payer en échange de l'option, le cas échéant.

A la suite de chaque augmentation partielle ou totale réalisée par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions ci-dessus, le Conseil devra prendre les mesures nécessaires pour modifier le présent article afin de constater cette modification et le Conseil est autorisé à prendre toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.»

*Version faisant foi*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

*Coûts*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes, est évalué à environ quatorze mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne prenant la parole, la séance est clôturée.

Sur quoi le présent acte a été fait à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite à la personne comparante et dont le notaire connaît le nom, prénom, état civil et résidence, ladite personne comparante a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: A. Farana, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, vol. 155S, fol. 6, case 5. – Reçu 10.489,35 euros.

*Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2006.

J. Elvinger.

(101113.3/211/265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2006.

**EVRAZ GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 105.615.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 43828 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger

*Notaire*

(101115.3/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2006.

**SOFRALUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 55.460.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg le 31 août 2006 que l'adresse du siège social de la Société a été transférée à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2006.

*Pour la société*

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

*Administrateur*

X. Kotoula / S. Mellinger

*Administrateur / Fondée de pouvoirs*

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2006, réf. LSO-BU00298. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(094950.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

**NEW SEVEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3236 Bettembourg, 7, rue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 95.548.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale des associés du 26 juillet 2006*

L'Assemblée Générale des Associés a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Madame Odile Gallo, demeurant 2, rue Saint Exupéry, F-57710 Tressange, de ses fonctions de gérante technique avec effet immédiat;
- Nomination de Monsieur Claude Li Manni, né le 22 novembre 1963 à Vitry-sur-Orne, demeurant 145, rue Hennequin, F-57780 Rosselange, aux fonctions de gérant unique de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

La société sera valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique.

Luxembourg, le 28 juillet 2006.

C. Li Manni.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2006, réf. LSO-BT02154. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094977.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

**KAURI CAPITAL STAPEL CENTRE, Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R. C. Luxembourg B 119.754.

**STATUTES**

In the year two thousand and six, on the twenty-fifth of September.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

KAURI CAPITAL 1, «société à responsabilité limitée», having its registered office 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, constituted today by the undersigned notary, duly represented by Mr Laurent „, Expert-Comptable, with professional address in Luxembourg, one of its managers.

The appearing person, acting in the above capacity, has requested the notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée») which is established as follows:

**Art. 1. Form.** A société à responsabilité limitée (private limited liability company) (the «Company») governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and by these articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»), is hereby established by the founding shareholder.

The Company may at any time have one or several shareholders, as a result of the transfer of shares or the issue of new shares, subject to the provisions of the law and the Articles of Incorporation.

**Art. 2. Corporate name.** The Company will exist under the corporate name of KAURI CAPITAL STAPEL CENTRE.

**Art. 3. Corporate objects.** The purposes for which the Company is formed are all operations or transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any companies or enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities, financial instruments, bonds, treasury bills, equity participation, stocks and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The Company may invest in real estate that is exclusively used for investment purposes and not for the own use of the Company.

In general, the Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose and which are liable to promote its development or extension.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be.

**Art. 5. Registered office.** The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by decision of the managers.

The managers may establish subsidiaries and branches in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 6. Capital.** The capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty five euro (EUR 25.-) each.

**Art. 7. Changes to the capital.** The capital may be increased or decreased at any time as laid down in article 199 of the law regarding commercial companies.

**Art. 8. Rights and duties attached to the shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles of Incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

**Art. 9. Indivisibility of shares.** Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

**Art. 10. Transfer of shares.** Shares are freely transferable among shareholders. The share transfer inter vivos to non shareholders is subject to the consent of at least seventy-five per cent (75%) of the Company's capital. In case of death of a shareholder, the share transfer to non shareholders is subject to the consent of no less than seventy-five per cent (75%) of the votes of the surviving shareholders. In any event the remaining shareholders have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non shareholder.

**Art. 11. Formalities.** The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

**Art. 12. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

**Art. 13. Managers.** The Company is managed by one or more manager(s), who need not to be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for a maximum period of six (6) years.

Managers are eligible for reelection. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a single majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

If more than one manager is appointed, the managers shall form a board of managers and articles 14, 15 and 16 shall apply.

**Art. 14. Bureau.** The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

**Art. 15. Meetings of the board of managers.** Meetings of the board of managers are called by any manager. The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if a majority of its members is present or represented. Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or email.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting. A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board, shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

**Art. 16. Minutes - Resolutions.** All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting or in circular resolutions as provided in the preceding paragraph. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

**Art. 17. Powers.** The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is/are vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposal in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

**Art. 18. Delegation of powers.** The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

**Art. 19. Representation of the Company.** The Company shall be bound towards third parties by (i) the sole signature of any of the managers and (ii) the sole signature or the joint signatures of any persons to whom such signatory powers have been delegated by the managers, within the limits of such powers.

**Art. 20. Events affecting the managers.** The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

**Art. 21. Liability of the managers.** No manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. A manager is only liable for the performance of his duties.

**Art. 22. Decisions of the shareholders.**

1. If the Company has only one shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of 10 August 1915 are not applicable in such a situation.

2. If the Company has more than one shareholder, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting or, if there are no more than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which has been sent by the manager(s) to the shareholders.

In the latter case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and mail it to the Company, within fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution.

If the Company has more than one shareholder, no decision may validly be taken, unless it is approved by shareholders representing together at least one half of the corporate capital. All amendments to the Articles of Incorporation have to be approved by a majority of shareholders representing together at least three quarters of the corporate capital.

**Art. 23. Minutes.** The decisions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the manager(s) at the registered office of the Company. The powers-of-attorney are attached to the minutes.

**Art. 24. Financial year.** The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty first day of December of each year.

**Art. 25. Financial statements - Statutory auditor.** Each year, on the last day of the financial year, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law. The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or to the shareholders, as the case may be, for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company pursuant to article 198 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Should the Company have more than twenty-five shareholders, or otherwise as required by law, the general meeting of shareholders shall appoint a statutory auditor as provided in article 200 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. In all other cases, the general meeting of shareholders is free to appoint a statutory auditor or an external auditor at its discretion.

**Art. 26. Allocation of profits.** Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation is no longer mandatory when and as long as the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be. The manager(s) may decide on the declaration and payment of interim dividends.

**Art. 27. Dissolution - liquidation.** In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders or not, appointed by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

**Art. 28. Matters not provided.** All matters not provided for by the Articles of Incorporation are determined in accordance with applicable laws.

*Subscription and payment*

All the five hundred (500) shares have been fully subscribed and entirely paid up in cash by KAURI CAPITAL 1, previously named.

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is thus as from now being made available to the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

*Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

*Transitory provision*

The first financial year starts on this date and ends on 31 December 2006.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

*Extraordinary general meeting*

The founding shareholder, representing the entire subscribed capital, has immediately proceeded to adopt the following resolutions as sole shareholder of the Company pursuant to article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended:

I. Resolved to set at two (2) the number of managers and further resolved to appoint the following as managers for a period ending on the date of the approval of the annual accounts 2006:

- Mr Riccardo Moraldi, expert-comptable, with professional address in 38/40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg,

- Mr Michele Canepa, expert-comptable, with professional address in 38/40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

The managers will be entrusted with the powers set forth in article 17 of the Articles of Incorporation and the Company is bound towards third parties by the sole signature of one of the managers.

II. The registered office of the Company shall be set at 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg

Whereof the present deed has been drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French version; and that in case of any differences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, that person signed this original deed together with, the undersigned notary.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

KAURI CAPITAL 1, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, constituée aujourd'hui par le notaire soussigné,

dûment représentée par Monsieur Laurent Heiliger, Expert-Comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, un de ses gérants.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il est constituée comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par le comparant ci-avant une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles, sous réserve des dispositions de la loi et des Statuts.

**Art. 2. Dénomination.** La Société prend la dénomination sociale de KAURI CAPITAL STAPEL CENTRE.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra investir tout objet immobilier qui est exclusivement utilisé à titre d'investissement et qui ne sera pas utilisé pour les propres besoins de la Société.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution des associés, selon le cas.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans la commune de Luxembourg en vertu d'une décision des gérants.

Les gérants pourront établir des filiales et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune.

**Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun désigné parmi eux ou en dehors d'eux.

**Art. 10. Cession de parts sociales.**

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

**Art. 11. Formalités.** La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

**Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 13. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée ne dépassant pas six (6) ans.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Si plus d'un gérant est nommé, les gérants formeront un conseil de gérance et les articles 14, 15 et 16 trouveront à s'appliquer.

**Art. 14. Bureau.** Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

**Art. 15. Réunions du conseil de gérance.** Les réunions du conseil de gérance peuvent être convoquées par chaque gérant. Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnés dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité des gérants est présente ou représentée. Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion. Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

**Art. 16. Procès-verbaux - Décisions.** Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés tous les gérants présents ou représentés à la réunion, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

**Art. 17. Pouvoirs.** Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

**Art. 18. Délégation de pouvoirs** Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut, peut/peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

**Art. 19. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par (i) la seule signature d'un des gérants et, (ii) par la signature individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui les pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 20. Événements affectant la gérance.** Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

**Art. 21. Responsabilité de la gérance.** Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 22. Décisions de l'associé ou des associés.**

1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés. Dans ce cas, les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale ou, s'il y a moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le(s) gérant(s) aux associés.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

En cas de pluralité d'associés, aucune décision n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par des associés représentant ensemble au moins la moitié du capital social. Toute modification des présents statuts doit être approuvée par une majorité des associés représentant ensemble au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 23. Procès-verbaux.** Les décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas, seront documentées par écrit et consignées dans un registre tenu par le(s) gérant(s) au siège social de la Société. Les procurations y seront annexées.

**Art. 24. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 25. Bilan - Conseil de surveillance.** Chaque année, le dernier jour de l'année sociale, les comptes sont arrêtés et le gérant dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi. Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'associé unique ou, suivant le cas, à la collectivité des associés.

Tout associé, ou son mandataire, peut prendre au siège social de la Société communication des documents comptables, conformément à l'article 198 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Lorsque la société a plus de vingt-cinq associés, ou dans les autres cas prévus par la loi, l'assemblée générale des associés doit nommer un commissaire aux comptes comme prévu à l'article 200 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Dans tous les autres cas, l'assemblée générale des associés est libre, à sa discrétion de nommer un commissaire aux comptes ou un réviseur d'entreprises.

**Art. 26. Répartition des bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale représente dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, la collectivité des associés. Les gérant(s) pourra (pourront) procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 27. Dissolution. Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera confiée à un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 28. Dispositions générales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

*Souscription et paiement*

Toutes les cinq cents (500) parts ont été souscrites et entièrement libérées en numéraire par KAURI CAPITAL 1, prénommée.

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve partant dès maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

*Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2006.

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à mille sept cents euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital souscrit, a immédiatement pris les résolutions suivantes comme associé unique de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée:

I. Décide de fixer à deux (2), le nombre de gérants et décide par ailleurs de nommer comme gérants pour une période expirant à la date de l'approbation des comptes annuels de l'année 2006:

- Monsieur Riccardo Moraldi, expert-comptable, demeurant professionnellement 38/40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg,

- Monsieur Michele Canepa, expert-comptable, demeurant professionnellement 38/40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Les gérants se voient confier les pouvoirs prévus à l'article 17 des statuts de la Société et la société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un des gérants.

II. Le siège social de la société est fixé au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire le présent acte.

Signé: L. Heiliger, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 septembre 2006, vol. 907, fol. 34, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 octobre 2006.

J.-J. Wagner.

(105982.3/239/366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

**OHSU FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 12, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 98.347.

*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 10 août 2006*

Le siège social de la société est transféré au 12, avenue Marie-Thérèse à L-2132 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

OHSU FINANCE S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2006, réf. LSO-BU00044. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094978.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

**ATS CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8410 Steinfort, 39, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 117.219.

*Extrait de la résolution unique de l'Assemblée des Associés du 25 août 2006*

Tous les associés ont approuvé la cession de 51 parts sociales de la société, détenues par VETEDY S.A., société de droit luxembourgeois, R.C. Luxembourg B 69.379, ayant son siège social au 39, route d'Arlon, L-8410 Steinfort, à Monsieur Alain Donvil, né à Ixelles le 1<sup>er</sup> avril 1965, gérant de la société, demeurant professionnellement au 39, route d'Arlon à L-8410 Steinfort.

Le capital social est actuellement représenté comme suit:

|                     |           |
|---------------------|-----------|
| VETEDY S.A. ....    | 39 parts  |
| Mme V. Salmon ..... | 10 parts  |
| M.A. Donvil .....   | 51 parts  |
| Total .....         | 100 parts |

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Le gérant

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2006, réf. LSO-BU01679. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095053.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

**CURITIBA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 111.056.

Il résulte du transfert des parts sociales en date du 29 septembre 2005 que:

- PALLISTER HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social au 9, Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands a transféré le 29 septembre 2005 l'intégralité des parts sociales (100) à Madame Maria Luiza da Conceição Pestana, résidant au Pestana Rovuma Hotel, rua da Sé 114, Maputo, Moçambique.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2006.

Pour extrait conforme

SOLON DIRECTOR LIMITED

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03680. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095054.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

---

**YPSO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 110.644.

Monsieur Pascal Heberling, administrateur de la Société, réside, depuis le 19 juillet 2006, à D-76185 Karlsruhe, 54 Kärcherstrasse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2006.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06346. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095055.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

---

**ATRADIUS LUXEMBOURG, Société Anonyme,  
(anc. ATRADIUS RE).**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 2, allée Léopold Goeble.

R. C. Luxembourg B 27.110.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 13 juin 2006 que le siège social de la société est transféré au 2, allée Léopold Goeble, Résidence Val Sainte Croix à L-1635 Luxembourg et ceci à partir du 17 juillet 2006.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2006.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT00645. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095066.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

---

**TAXUS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 97.962.

Le bilan modifié au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU01048, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2006.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(095296.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

---

**TNK-BP FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 107.428.

In the year two thousand and six, on the twentieth of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of TNK-BP FINANCE S.A., a «société anonyme», stock company, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy, R.C.S. Luxembourg section B number 107.428, incorporated by deed established on the 11th of April 2005, published in the Mémorial C number 855 of the 7th of September 2005.

The meeting is presided by Mrs Clarissa Cunanan-Steland, accountant, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 31 (thirty-one) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

- 1.- Suppression of the nominal value of the shares.
- 2.- Conversion of the share capital into US Dollar.
- 3.- Re-introduction of a nominal value of the shares.
- 4.- Subsequent amendment of article 5.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to cancel transitorily the indication of the 31 (thirty-one) shares' par value and to convert the corporate capital and bookkeeping currency from EUR (Euro) into USD (US Dollar) at the official exchange rate Euro against US Dollar, as it was fixed on July 17th 2006, at EUR 1.- = USD 1.254, making for the share capital an amount of USD 38,874.- (thirty-eight thousand eight hundred seventy-four US Dollar).

Such conversion is considered to be effective on July 20th 2006.

*Second resolution*

The meeting decides to restore the par value of the shares at USD 1,254 (thousand two hundred fifty-four US Dollar).

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend the first paragraph of Article five of the Articles of Incorporation to read as follows:

«The company has an issued and paid-up corporate capital of USD 38,874.- (thirty-eight thousand eight hundred seventy-four US Dollar), divided into 31 (thirty-one) shares with a par value of USD 1,254.- (thousand two hundred fifty-four US Dollar) each.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille six, le vingt juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TNK-BP FINANCE S.A., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy, R.C.S. Luxembourg section B numéro 107.428, constituée suivant acte reçu le 11 avril 2005, publié au Mémorial C numéro 855 du 7 septembre 2005.

L'assemblée est présidée par Madame Clarissa Cunanan-Steland, comptable, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 31 (trente et une) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- 1.- Supprimer la désignation de valeur nominale des actions.
- 2.- Convertir la devise du capital social en US dollars.
- 3.- Restaurer la valeur nominale des actions.
- 4.- Modifier l'article 5 des statuts pour refléter les décisions prise.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de supprimer la désignation de valeur nominale des 31 (trente et une) actions de la société et de changer la devise d'expression du capital social souscrit et de la comptabilité de euros en US dollars au taux de conversion, tel que fixé officiellement le 17 juillet 2006 à EUR 1,- = USD 1,254, obtenant ainsi pour le capital social de la société un montant de USD 38.874,- (trente-huit mille huit cent soixante-quatorze US dollars)

Cette conversion est à considérer comme effective à la date du 20 juillet 2006.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de restaurer la valeur nominale des actions à US dollars 1.254,- (mille deux cent cinquante-quatre US dollars).

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social émis et libéré de la société est de USD 38.874,- (trente-huit mille huit cent soixante-quatorze US dollars, divisé en 31 (trente et une) actions d'une valeur nominale de USD 1.254,- (mille deux cent cinquante-quatre US dollars) chacune.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. Cunanan-Steland, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2006, vol. 154S, fol. 76, case 6. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2006.

J. Elvinger.

(095409.3/211/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

**TNK-BP FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 107.428.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 43521, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

J. Elvinger.

(095410.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

**SOTRECA, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 2, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 26.396.

*Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 31 mai 2006*

Le Conseil a transféré, avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2006, le siège social de la SICAV du 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 2, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2006.

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

M.-C. Mahy

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2006, réf. LSO-BT08381. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(095119.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

95127

**INVEST-TERRAIN S.A., Société Anonyme.**  
R. C. Luxembourg B 11.164.

—  
EXTRAIT

Le siège social à L-1230 Luxembourg, 7, rue Bertels est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 août 2006.

Pour extrait conforme

INTERCORP S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT08183. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095079.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

---

**DEWAPLUS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 2, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 22.784.

—  
*Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 31 mai 2006*

Le Conseil a transféré, avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2006, le siège social de la SICAV du 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 2, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2006.

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

M.-C. Mahy

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2006, réf. LSO-BT08380. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095123.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

---

**DEWAAY GLOBAL, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 2, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 61.318.

—  
*Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 31 mai 2006*

Le Conseil a transféré, avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2006, le siège social de la SICAV du 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 2, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2006.

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

M.-C. Mahy

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2006, réf. LSO-BT08379. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095138.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

---

**CAPTIVA CAPITAL MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 25, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 92.025.

—  
*Extrait des Résolutions du Conseil de Gérance tenu le 17 juillet 2006*

Les membres du conseil de gérance de CAPTIVA CAPITAL MANAGEMENT, S.à r.l. («la société»), ont décidé ce qui suit, la résolution prenant effet au 1<sup>er</sup> novembre 2005:

- de transférer le siège social de la société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au 25, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2005.

Luxembourg, le 31 août 2006.

A. Botfield

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2006, réf. LSO-BU00184. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095156.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

---

**SILVERHOPE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 116.937.

*Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 28 août 2006*

Au Conseil d'Administration de SILVERHOPE HOLDING S.A. («la société»), il a été décidé:

- de transférer le siège social de la société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et ce avec effet au 3 juillet 2006.

Luxembourg, le 28 août 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2006, réf. LSO-BT08731. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095166.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

**KAURI CAPITAL BRITANNIA CENTRE, Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 119.756.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-fifth of September.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

KAURI CAPITAL 3, «société à responsabilité limitée», having its registered office 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, constituted today by the undersigned notary,

duly represented by Mr Laurent Heiliger, Expert-Comptable, with professional address in Luxembourg, one of its managers.

The appearing person, acting in the above capacity, has requested the notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée») which is established as follows:

**Art. 1. Form.** A société à responsabilité limitée (private limited liability company) (the «Company») governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and by these articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»), is hereby established by the founding shareholder.

The Company may at any time have one or several shareholders, as a result of the transfer of shares or the issue of new shares, subject to the provisions of the law and the Articles of Incorporation.

**Art. 2. Corporate name.** The Company will exist under the corporate name of KAURI CAPITAL BRITANNIA CENTRE.

**Art. 3. Corporate objects.** The purposes for which the Company is formed are all operations or transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any companies or enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities, financial instruments, bonds, treasury bills, equity participation, stocks and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The Company may invest in real estate that is exclusively used for investment purposes and not for the own use of the Company.

In general, the Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose and which are liable to promote its development or extension.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be.

**Art. 5. Registered office.** The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by decision of the managers.

The managers may establish subsidiaries and branches in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 6. Capital.** The capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

**Art. 7. Changes to the capital.** The capital may be increased or decreased at any time as laid down in article 199 of the law regarding commercial companies.

**Art. 8. Rights and duties attached to the shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles of Incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

**Art. 9. Indivisibility of shares.** Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

**Art. 10. Transfer of shares.** Shares are freely transferable among shareholders. The share transfer inter vivos to non shareholders is subject to the consent of at least seventy-five per cent (75%) of the Company's capital. In case of death of a shareholder, the share transfer to non shareholders is subject to the consent of no less than seventy-five per cent (75%) of the votes of the surviving shareholders. In any event the remaining shareholders have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non shareholder.

**Art. 11. Formalities.** The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

**Art. 12. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

**Art. 13. Managers.** The Company is managed by one or more manager(s), who need not to be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for a maximum period of six (6) years.

Managers are eligible for reelection. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a single majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

If more than one manager is appointed, the managers shall form a board of managers and articles 14, 15 and 16 shall apply.

**Art. 14. Bureau.** The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

**Art. 15. Meetings of the board of managers.** Meetings of the board of managers are called by any manager. The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if a majority of its members is present or represented. Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or email.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting. A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board, shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

**Art. 16. Minutes - Resolutions.** All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting or in circular resolutions as provided in the preceding paragraph. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

**Art. 17. Powers.** The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is/are vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposal in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

**Art. 18. Delegation of powers.** The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

**Art. 19. Representation of the Company.** The Company shall be bound towards third parties by (i) the sole signature of any of the managers and (ii) the sole signature or the joint signatures of any persons to whom such signatory powers have been delegated by the managers, within the limits of such powers.

**Art. 20. Events affecting the managers.** The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

**Art. 21. Liability of the managers.** No manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. A manager is only liable for the performance of his duties.

**Art. 22. Decisions of the shareholders.**

1. If the Company has only one shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of 10 August 1915 are not applicable in such a situation.

2. If the Company has more than one shareholder, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting or, if there are no more than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which has been sent by the manager(s) to the shareholders.

In the latter case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and mail it to the Company, within fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution.

If the Company has more than one shareholder, no decision may validly be taken, unless it is approved by shareholders representing together at least one half of the corporate capital. All amendments to the Articles of Incorporation have to be approved by a majority of shareholders representing together at least three quarters of the corporate capital.

**Art. 23. Minutes.** The decisions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the manager(s) at the registered office of the Company. The powers-of-attorney are attached to the minutes.

**Art. 24. Financial year.** The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty first day of December of each year.

**Art. 25. Financial statements - Statutory auditor.** Each year, on the last day of the financial year, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law. The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or to the shareholders, as the case may be, for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company pursuant to article 198 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Should the Company have more than twenty-five shareholders, or otherwise as required by law, the general meeting of shareholders shall appoint a statutory auditor as provided in article 200 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. In all other cases, the general meeting of shareholders is free to appoint a statutory auditor or an external auditor at its discretion.

**Art. 26. Allocation of profits.** Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation is no longer mandatory when and as long as the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be. The manager(s) may decide on the declaration and payment of interim dividends.

**Art. 27. Dissolution - liquidation.** In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders or not, appointed by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

**Art. 28. Matters not provided.** All matters not provided for by the Articles of Incorporation are determined in accordance with applicable laws.

*Subscription and payment*

All the five hundred (500) shares have been fully subscribed and entirely paid up in cash by KAURI CAPITAL 3, previously named.

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is thus as from now being made available to the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

*Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

*Transitory provision*

The first financial year starts on this date and ends on 31 December 2006.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges, of any kind whatsoever, which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

*Extraordinary general meeting*

The founding shareholder, representing the entire subscribed capital, has immediately proceeded to adopt the following resolutions as sole shareholder of the Company pursuant to article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended:

I. Resolved to set at two (2) the number of managers and further resolved to appoint the following as managers for a period ending on the date of the approval of the annual accounts 2006:

- Mr Riccardo Moraldi, expert-comptable, with professional address in 38/40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg,

- Mr Michele Canepa, expert-comptable, with professional address in 38/40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

The managers will be entrusted with the powers set forth in article 17 of the Articles of Incorporation and the Company is bound towards third parties by the sole signature of one of the managers.

II. The registered office of the Company shall be set at 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Whereof the present deed has been drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French version; and that in case of any differences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, that person signed this original deed together with the undersigned notary.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

KAURI CAPITAL 3, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, constituée aujourd'hui par le notaire soussigné,

dûment représentée par Monsieur Laurent Heiliger, Expert-Comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, un de ses gérants.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il est constituée comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par le comparant ci-avant une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles, sous réserve des dispositions de la loi et des Statuts.

**Art. 2. Dénomination.** La Société prend la dénomination sociale de KAURI CAPITAL BRITANNIA CENTRE.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra investir dont tout objet immobilier qui est exclusivement utilisé à titre d'investissement et qui ne sera pas utilisé pour les propres besoins de la Société.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution des associés, selon le cas.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans la commune de Luxembourg en vertu d'une décision des gérants.

Les gérants pourront établir des filiales et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

**Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur

les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun désigné parmi eux ou en dehors d'eux.

**Art. 10. Cession de parts sociales.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

**Art. 11. Formalités.** La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

**Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 13. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée ne dépassant pas six (6) ans.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Si plus d'un gérant est nommé, les gérants formeront un conseil de gérance et les articles 14, 15 et 16 trouveront à s'appliquer.

**Art. 14. Bureau.** Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

**Art. 15. Réunions du conseil de gérance.** Les réunions du conseil de gérance peuvent être convoquées par chaque gérant. Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnés dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité des gérants est présente ou représentée. Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion. Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

**Art. 16. Procès-verbaux - Décisions.** Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés tous les gérants présents ou représentés à la réunion, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès-verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

**Art. 17. Pouvoirs.** Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

**Art. 18. Délégation de pouvoirs.** Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut, peut/peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

**Art. 19. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par (i) la seule signature d'un des gérants et, (ii) par la signature individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui les pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 20. Evénements affectant la gérance.** Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

**Art. 21. Responsabilité de la gérance.** Le gérant ne contracte, en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 22. Décisions de l'associé ou des associés.**

1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés. Dans ce cas, les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale ou, s'il y a moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le(s) gérant(s) aux associés.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

En cas de pluralité d'associés, aucune décision n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par des associés représentant ensemble au moins la moitié du capital social. Toute modification des présents statuts doit être approuvée par une majorité des associés représentant ensemble au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 23. Procès-verbaux.** Les décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas, seront documentées par écrit et consignées dans un registre tenu par le(s) gérant(s) au siège social de la Société. Les procurations y seront annexées.

**Art. 24. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 25. Bilan - Conseil de surveillance.** Chaque année, le dernier jour de l'année sociale, les comptes sont ar-rêtés et le gérant dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi. Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'associé unique ou, suivant le cas, à la collectivité des associés.

Tout associé, ou son mandataire, peut prendre au siège social de la Société communication des documents comptables, conformément à l'article 198 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Lorsque la société a plus de vingt-cinq associés, ou dans les autres cas prévus par la loi, l'assemblée générale des associés doit nommer un commissaire aux comptes comme prévu à l'article 200 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Dans tous les autres cas, l'assemblée générale des associés est libre, à sa discrétion de nommer un commissaire aux comptes ou un réviseur d'entreprises.

**Art. 26. Répartition des bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale représente dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, la collectivité des associés. Les gérant(s) pourra (pourront) procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 27. Dissolution - liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera confiée à un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 28. Dispositions générales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

*Souscription et paiement*

Toutes les cinq cents (500) parts ont été souscrites et entièrement libérées en numéraire par KAURI CAPITAL 3, prénommée.

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve partant dès maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

*Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2006.

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à mille sept cents euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital souscrit, a immédiatement pris les résolutions suivantes comme associé unique de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée:

I. Décide de fixer à deux (2), le nombre de gérants et décide par ailleurs de nommer comme gérants pour une période expirant à la date de l'approbation des comptes annuels de l'année 2006:

- Monsieur Riccardo Moraldi, expert-comptable, demeurant professionnellement 38/40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg,

- Monsieur Michele Canepa, expert-comptable, demeurant professionnellement 38/40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Les gérants se voient confier les pouvoirs prévus à l'article 17 des statuts de la Société et la société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un des gérants.

II. Le siège social de la société est fixé au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: L. Heiliger, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 septembre 2006, vol. 907, fol. 34, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 octobre 2006.

J.-J. Wagner.

(105986.3/239/366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

**DIGITAL ANALYTICS ADVISORY COMPANY S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 75.000.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 100.920.

*Procès-verbal de l'assemblée générale de la Société s'étant tenue extraordinairement le 26 juillet 2006 à 16 heures*

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale révoque avec effet au 31 mai 2006 la société DELOITTE S.A. Luxembourg et nomme la société HRT REVISION, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, en qualité de commissaire aux comptes de la société pour les comptes arrêtés au 30 septembre 2005.

Luxembourg, le 26 juillet 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2006, réf. LSO-BU01789. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095183.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

**COMPTOIR LUXEMBOURGEOIS DU BOIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8823 Haut-Martelange, 16, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 98.605.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT07910, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2006.

Signature.

(095219.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

**CHAVANNES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 79.059.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2006, réf. LSO-BU01450, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2006.

CHAVANNES S.A.

Signatures

(095313.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

**McArthurGlen ROERMOND HOLDINGS (PHASE 2A), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.575,-.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 96.146.

—  
EXTRAIT

Le nom de MGE ROERMOND (PHASE 2A) LLC, une société régie par le droit de l'Etat de Delaware, ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centreville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, l'associé unique de la société McArthurGlen ROERMOND HOLDINGS (PHASE 2A), S.à r.l., a été changé en MGE ROERMOND (PHASE 2) LLC.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2006.

*Pour McArthurGlen ROERMOND HOLDINGS (PHASE 2A), S.à r.l.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2006, réf. LSO-BU00354. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095186.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

---

**McArthurGlen ROERMOND HOLDINGS (PHASE 2B), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.525,-.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 96.147.

—  
EXTRAIT

Le nom de MGE ROERMOND (PHASE 2B) LLC, une société régie par le droit de l'Etat de Delaware, ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centreville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, l'associé unique de la société McArthurGlen ROERMOND HOLDINGS (PHASE 2b), S.à r.l., a été changé en MGE ROERMOND (PHASE 3) LLC.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2006.

*Pour McArthurGlen ROERMOND HOLDINGS (PHASE 2B), S.à r.l.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2006, réf. LSO-BU00358. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095187.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

---

**FILA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 94.195.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2006, réf. LSO-BU01839, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(095408.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

---

**IBFIN PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 85.094.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2006, réf. LSO-BU01323, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

*Banque domiciliataire*

Signatures

(095317.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

---

**FIDUCIAIRE BILLON, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2267 Luxembourg, 18, rue d'Orange.

R. C. Luxembourg B 48.841.

L'adresse du gérant nommé Christian Billon a changé et est désormais la suivante:

18, rue d'Orange, L-2267 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2006.

FIDUCIAIRE BILLON

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2006, réf. LSO-BT07819. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095200.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2006.

**E.T.I.F. S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 31.000.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 116.960.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue en date du 30 août 2006*

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

- d'accepter la démission de Mademoiselle Vanessa Roda de ses fonctions d'administrateur;
- de nommer comme nouvel administrateur, la société M.P.M INTERNATIONAL S.A., demeurant au route de Luxembourg, N° 30, L-6916 Roodt-sur-Syre. Elle terminera le mandat de Mademoiselle Vanessa Roda démissionnaire, et son mandat viendra à échéance le 31 mai 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2006.

Certifié sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00626. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096060.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

**GARAGE STAMERRA FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5670 Altwies, 6, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 49.890.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT07919, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2006.

Signature.

(095220.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.